



- :- :- :- :-

CONSEIL MUNICIPAL

- :- :- :- :-

- 18 NOVEMBRE 2014 -

Mady Martinelli

Sténotypiste de Conférences

123 rue de Paris

78470 St Rémy les Chevreuse

☎01 30 47 48 00/Fax 09 70 62 78 71

mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

♦ Approbation du compte rendu du 23 septembre 2014	3
ADMINISTRATION GENERALE	4
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES	4
01/Communication du rapport comportant les observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France sur la gestion de la Commune de Bagneux	4
FINANCES.....	18
FONDS DE CONCOURS	18
02/Affectation d'un fonds de concours de 850 000 € accordé par la communauté d'agglomération Sud-de-Seine à la commune de Bagneux pour le financement des dépenses d'investissement relatives à l'aménagement et l'extension des locaux de Garlande.....	18
03/Affectation d'un fonds de concours de 105 000 € accordé par la communauté d'agglomération Sud-de-Seine à la commune de Bagneux pour le financement des dépenses d'investissement relatives à la construction d'un centre des arts du cirque.....	18
ADMISSION EN NON-VALEUR	19
04/Admissions en non-valeur pour les années 2009 à 2014.....	19
REMISES GRACIEUSES	19
05/Remises gracieuses pour les années 2012, 2013 et 2014.....	19
REGIES.....	19
Demande de remise gracieuse suite au déficit constaté sur trois régies	19
06/23,90 € sur régie de recettes encaissement du prix des photocopies faites par les usagers du service population	19
07/71,80 € sur régie de recettes encaissement VVF Trinité sur-Mer frais de séjours, emplacements de camping et location de matériels.....	19
08/67,46 € sur régie d'avances temporaire classe de découverte du service éducation.....	19
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE.....	20
08 bis/Acceptation de la convention d'objectifs et de moyens 2014 n° 2c/92 relative à l'octroi d'une contribution financière de 27 000 Euros de l'agence régionale de santé et autorisation donnée à Mme le maire de la signer	20
08 Ter/Acceptation de la convention relative à la prise en charge bucco-dentaire des personnes en situation de handicap en Île-de-France et autorisation donnée à Mme le maire de la signer.....	20
GARANTIE COMMUNALE	21

REHABILITATION DE 109 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE SITUEE 1 A 9 ALLEE DES TILLEULS A BAGNEUX	21
09/Demande de garantie communale au profit de la SA hlm Immobilière 3F pour un emprunt d'un montant total de 2 350 000 € souscrit auprès de la caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation des 109 logements de la résidence située 1 à 9 allée des Tilleuls à Bagneux - autorisation donnée à Mme le Maire d'intervenir au contrat de prêt correspondant	21
OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN	21
AVENANT AU TRAITE PUBLIC D'AMENAGEMENT DE L'ORU DES TERTRES ET DES CUVERONS PROLONGEANT LA DUREE DE LA CONCESSION.....	21
10/Approbation de l'avenant n°6 au traité public d'aménagement de l'Oru des tertres et des Cuverons prolongeant la durée de la concession et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	21
AVENANT A LA CONVENTION PARTENARIALE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ORU DE BAGNEUX ...	21
11/Approbation de l'avenant n° 6 dit "de clôture" à la convention partenariale pour la mise en œuvre de l'Oru de Bagneux et autorisation donnée à Mme le maire de le signer.....	21
CONCESSION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT PORTANT SUR L'OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DIT "DES TERTRES ET DES CUVERONS"	22
12/Approbation du compte rendu financier annuel de la Sem 92 pour l'année 2014	22
REALISATION D'UNE ETUDE/ENQUETE SOCIOLOGIQUE SUR LE QUARTIER DES TERTRES ET DES CUVERONS.....	23
13/Approbation de la convention de subvention à passer entre le Centre National de la Recherche Scientifique (Cnrs) et la ville de Bagneux et autorisation donnée à Mme Le Maire de la signer	23
PROGRAMME L6 – ILOT SETRA THEATRE DE LA ZAC ECO-QUARTIER VICTOR HUGO	23
14/Prise en charge par la ville d'un montant forfaitaire du dépassement de la charge foncière pour le programme l6- îlot Setra théâtre de la zac écoquartier Victor hugo.....	23
AMENAGEMENT URBAIN	26
GEOTHERMIE	26
15/Information sur l'enquête publique tenue du 24 septembre au 10 octobre 2014 préalable à la cession d'une partie du chemin rural des Brugnauts	26
16/autorisation donnée à Mme le Maire de conclure un acte de vente portant sur le terrain de 3 803 m ² nécessaire à l'exploitation de la centrale géothermique située au 85-87 avenue du Maréchal Foch	26
ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO	27
21/Prorogation de la promesse de vente au profit de la Semaba de la parcelle cadastrée R n° 168 pour une superficie de 2 146 m ² appartenant à la Commune de Bagneux	27
TAXE D'AMENAGEMENT	28
22/Modification du taux de la taxe d'aménagement et de la valeur forfaitaire pour les aires de stationnement non comprises dans les constructions closes et couvertes de la taxe d'aménagement à compter du 1 ^{er} janvier 2015.....	28

23/Exonération facultative pour les commerces de détail à compter du 1 ^{er} janvier 2015	28
SECTEUR INTERVENTION EPF	29
24/Autorisation donnée à Mme le Maire de déposer une demande de permis de démolir du pavillon situé 15 rue Blanchard sur la parcelle cadastrée section ac n° modalités d'exonération de la taxe d'aménagement	29
TRANSACTION IMMOBILIERE	29
25/Acquisition de lots de volumes 9-11, rue Blaise pascal	29
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	30
MARCHES PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT	30
26/Approbation du rapport annuel d'exploitation de la s.a.r.l "les fils de Madame geraud" pour l'année 2013 relatif à la délégation des marchés publics d'approvisionnement de la commune	30
HABITAT.....	33
27/Proposition d'évolution de la Commission Locale du Logement en Commission locale de l'habitat.....	33
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX.....	34
SIFUREP	34
28/Rapport d'activité du Sifurep pour l'année 2013	34
SERVICES TECHNIQUES.....	34
CONSTRUCTION DU CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DES CULTURES ÉMERGENTES DE BAGNEUX	34
29/Acceptation des avenants n° 1 aux marchés n° 321601, 321602, 321603, 321608, 321606, 321607, et 321610 et autorisation donnée à Mme le maire de les signer	34
TRAVAUX D'ETANCHEITE DALLE DES BAS-LONGCHAMPS	34
30/Approbation de la convention de participation aux travaux d'étanchéité de la dalle du centre commercial des Bas longchamps à passer entre la ville et la société Snc Bagneux et autorisation donnée à Mme le maire de la signer	34
SUBVENTIONS.....	35
autorisation donnée à Mme le maire de déposer des dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine et au titre de la réserve parlementaire (sénatrice et députée)	35
31/demande de subvention auprès du CG pour l'aménagement de trois classes et du centre de loisirs Cachin.....	35
32/demande de subvention auprès de Mme Brigitte Gonthier-Maurin, Sénatrice, pour le réaménagement des locaux de l'hôtel de ville	35
33/demande de subvention auprès du Conseil Général pour le réaménagement des locaux de l'hôtel de ville.....	35
34/demande de subvention auprès du Conseil Général pour les travaux de réhabilitation des cours maurice Thorez maternelle et joliot Curie maternelle	35
35/demande de subvention auprès de Mme Julie Sommaruga députée pour les travaux	

de réhabilitation des cours maurice Thorez maternelle et joliot Curie maternelle	35
36/demande de subvention auprès du Conseil Général pour les travaux de remplacement d'une série de fenêtres à l'école élémentaire Albert Petit	35
37/demande de subvention auprès du Conseil Général pour la rénovation des vestiaires Rousseau	35
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	36
CONVENTION DE PARTENARIAT	36
38/Acceptation de la convention de partenariat avec la Compagnie Sourous et autorisation donnée à Mme le maire de la signer	36
ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE - CLAS - CENTRE SOCIAL ET CULTUREL FONTAINE GUEFFIER ET CENTRE SOCIAL ET CULTUREL JACQUES PREVERT	36
39/Acceptation de la convention d'objectifs et de financement proposée par la caf 92 relative au Contrat Local d'accompagnement à la Scolarité pour le Centre Social et Culturel la Fontaine Gueffier pour la période 2014-2017 et autorisation donnée à Mme le maire de la signer	36
40/acceptation de la convention d'objectifs et de financement proposée par la caf 92 relative au contrat local d'accompagnement à la scolarité pour le centre social et Culturel jacques Prévert pour la période 2014-2017 et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	36
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	37
41/Approbation et autorisation donnée à Mme le Maire de signer un avenant à la convention d'objectifs entre la Ville de Bagneux et le Plus Petit Cirque du Monde pour l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 10 000 € à l'association Le Plus Petit Cirque du Monde.....	37
42/Solidarité de la ville de Bagneux envers les réfugiés de Kobané au Kurdistan de Syrie - Vote d'une subvention exceptionnelle de 1 500 euros au Croissant Rouge du Kurdistan.....	38
COMMUNICATION	39
FOURNITURE DE PAPIER POUR L'IMPRIMERIE ET LA REPROGRAPHIE - LOT N°1 – 2 - 3	39
43/acceptation de l'avenant n° 1 au marché n° 200600 à passer avec la société Inapa et autorisation donnée à Mme le maire de le signer	39
44/Acceptation de l'avenant n° 1 au marché n° 200602 à passer avec la société Torrasparel et autorisation donnée à Mme le maire de le signer	39
45/Acceptation de l'avenant n° 1 au marché n° 200603 à passer avec la Société papyrus et autorisation donnée à Mme le maire de le signer	39
ENTRETIEN.....	39
FOURNITURE ET INSTALLATION DES PRODUITS D'ENTRETIEN (8 LOTS).....	39
46/Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les marchés à bons de commande correspondants pour le service du Personnel d'Entretien, la Direction de l'Éducation (Petite Enfance) et de la Restauration.....	39
TARIFS.....	40

46 bis/Réduction tarifs restauration en cas de perturbation majeure ou fermeture de la restauration scolaire	40
RESTAURATION	40
46 ter/Approbation de la grille tarifaire pour la restauration scolaire.....	40
ÉDUCATION	41
NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP).....	41
47/Acceptation de la convention de mise à disposition de service à passer avec la Communauté d'agglomération Sud-de-Seine relative aux nouvelles activités périscolaires (nap) et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	41
JUMELAGE	41
48/Prise en charge des frais de transport de déplacement et d'hébergement de M. Besson, Conseiller Municipal délégué au jumelage et à la coopération internationale pour la période du 30 octobre au 7 novembre 2014	41
PERSONNEL	42
49/Création d'un emploi de rédacteur pour la direction de la population	42
50/Création d'un emploi d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe pour la direction de l'entretien	42
51/Création d'un emploi de chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	42
53/Création d'un emploi d'administrateur territorial.....	42
52/Expérimentation de l'entretien professionnel généralisée à l'ensemble des services pour l'année 2014	42



CONSEIL MUNICIPAL

- MARDI 18 NOVEMBRE 2014 -

(La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de commencer notre séance du Conseil municipal. Je vais passer la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, absente, pouvoir à Claire Gabiache

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, absente, pouvoir à Mme Bernadette David

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, absent, pouvoir à Bruno Tuder

DIMBAGA Sidi, présent

TALLA Irène, présente

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent

DIEME Claudette, présente

PINARD Jean-Louis, présent

BESSON Jean-Marc, présent

OUALLI Djedjiga, absente, pouvoir à Michel Reynaud

BORLANT Alain, présent

BALUTCH Nouraqa, présent

ALEXANIAN Patrick, présent

HOURS Françoise, présente

DARD Catherine, absente, pouvoir à Romero Aguila Roberto

REYNAUD Michel, présent

FAUVEL Élisabeth, absente, pouvoir à Alain Le Thomas

TUDER Bruno, présent

KONE Justin, absent, pouvoir à Nouraqa Balutch

CARTERON Laurent, présent

CHAMI-OUADDANE Nezha, présente

CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Nezha Chami-Ouaddane

FRESSE Ludovic, absent, pouvoir à Pascale Meker

CILLIERES Hélène, présente

RONDEPIERRE Louise, présente

GABIACHE Claire, présente

ZANI Saïd, présent

POURTAUD Michèle, présente

MARTIN Patrice, présent

GARGARI Saléha, présente

ADELAÏDE Anna, absente

HUET Dominique, présente

ROUSSEAU Jean-Luc, présent

Le quorum est atteint Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Chers collègues, je tiens tout d'abord à vous présenter Isabelle Véron, notre nouvelle Directrice générale adjointe des services. Elle prend en charge le pôle droit et citoyenneté. Elle est dans notre collectivité depuis hier matin. Je lui souhaite la bienvenue. J'espère que vous prendrez beaucoup de plaisir à travailler avec elle.

Avant de commencer l'ordre du jour de la séance, j'ai besoin de votre accord préalable pour pouvoir ajouter une délibération à l'ordre du jour de notre Conseil municipal. Je pense qu'on la mise dans les dossiers qui sont sur table ?... Vous l'avez reçue, d'accord. Cette délibération porte sur les tarifs de la restauration scolaire et des accueils périscolaires dont on vous a parlé en commission. Elle est, pour nous, nécessaire. Elle est consécutive au mouvement de grève du personnel d'animation qu'il y a eu avant les vacances de la Toussaint. Pour ne pas facturer aux familles la totalité du forfait parce que, certains jours, les enfants ne sont soit pas venus déjeuner à la restauration soit n'ont pas pu être accueillis à l'étude ou à l'accueil du soir, on a besoin de deux délibérations. J'ai été obligée un peu dans l'urgence, en tout cas pas dans les délais, je m'en excuse auprès de vous, d'inscrire cette délibération à la demande du Trésor Public.

Si vous en êtes d'accord, j'ajouterai cette délibération juste avant la délibération 47 relative à l'éducation.

Il me faut recueillir l'unanimité du Conseil, sinon, on sera obligé de la repousser en décembre, ce qui aura pour effet de décaler la baisse de facturation aux familles.

Êtes-vous tous d'accord ?

(Approbation unanime.)

Je vous remercie.

Je voudrais également vous préciser - les services l'ont fait la veille par la voie de la dématérialisation - que certaines délibérations inscrites à l'ordre du jour de ce soir seront reportées au prochain conseil municipal, celui de décembre. Il s'agit de la délibération n° 9 relative à une garantie d'emprunt au profit des "3 F" pour la réhabilitation des 109 logements de la Résidence des Tilleuls. Pour aller vite, le 1^{er} janvier 2014, la Caisse des Dépôts a mis en place un nouveau dispositif d'octroi de prêts. À ce jour, nous sommes toujours dans l'attente du contrat de prêt. Nous pensions l'avoir pour ce Conseil municipal, nous ne l'avons toujours pas. Nous repoussons donc cette délibération. Il est nécessaire de l'avoir pour le vote du Conseil.

Les autres délibérations que je vous propose de retirer sont les 17 à 20. Elles concernent l'Îlot Gare de la ZAC écoquartier Victor Hugo parce que nous sommes toujours en attente de l'avis des Domaines. Pour pouvoir céder ces parcelles et ces emprises, il est obligatoire de l'avoir pour que le Conseil municipal puisse délibérer. On les reporte au Conseil de décembre.

Une fois ces points énoncés, je vous demande votre avis sur le compte rendu du Conseil municipal du 23 septembre 2014.

◆ **Approbation du compte rendu du 23 septembre 2014**

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques de votre part sur ce compte rendu ?....

(Aucune.)

Nous passons à son approbation.

☛ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

M. ZANI. - Je pensais intervenir un peu plus loin, mais comme nous venons d'approuver le compte rendu du Conseil municipal de la dernière fois, je voudrais faire une petite remarque. Sur le journal 226, vous avez mentionné...

Mme le MAIRE. - Cela n'a rien à voir avec le compte rendu.

M. ZANI. - Si parce qu'il s'agit d'un vote. Cela concerne les délibérations du dernier Conseil. Si vous me laissez aller au bout de mon intervention, vous verriez que cela le concerne. Sinon, je l'évoquerai un peu plus loin.

Mme le MAIRE. - Allez-y. On vous a attribué un vote qui n'était pas le vôtre ?

M. ZANI. - Si je ne peux pas m'expliquer, vous ne pourrez pas savoir de quoi il s'agit.

Mme le MAIRE. - On considère que le compte rendu est adopté.

M. ZANI. - C'est une mise au point relative à nos votes de la dernière fois qui ponctuent chacun de nos débats au sein du Conseil municipal. En effet, le journal municipal n° 226 du mois de novembre 2014 consacre, en page 9, un article à nos délibérations intitulé "interco géante, quel périmètre ?" où l'on peut lire notamment : *"tout en dénonçant les méthodes à la hussarde de l'agglomération des Hauts-de-Seine, le groupe UMP Bagneux a voté contre le périmètre proposé par la majorité tandis que le groupe Bagneux pour nos enfants s'abstenait"*.

Je ne retrouve pas, dans cet article, ni mon vote, exprimé clairement pour moi, ni a fortiori ma remarque préliminaire par laquelle je souligne l'absence d'intérêt et de consultation des habitants concernés par ce projet.

Je souhaite que la réalité soit rétablie dans le prochain journal municipal, à moins que je sois

désormais confondu avec la majorité municipale à l'insu de mon plein gré, dixit un célèbre coureur cycliste.

M. ALEXANIAN. - Ce sera avec un grand plaisir, Monsieur Zani !

M. ZANI. - Merci beaucoup, cela me touche.

Mme le MAIRE. - Ce sera au compte rendu du Conseil municipal. Le rédacteur en chef de Bagneux Information est là. Il a noté l'erreur de retranscription de votre vote. Nous sommes désolés.

M. ZANI. - Merci de m'en donner acte. Voyez que c'est pertinent, cela a à voir avec le Conseil. Laissez les gens aller au bout de leurs observations.

Mme le MAIRE. - Cela n'avait rien à voir avec le compte rendu.

ADMINISTRATION GENERALE

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

01/COMMUNICATION DU RAPPORT COMPORTANT LES OBSERVATIONS DEFINITIVES ARRETEES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ÎLE-DE-FRANCE SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Chers collègues, la délibération que nous allons examiner pour commencer notre Conseil municipal est une délibération particulièrement importante.

Il s'agit d'un exercice obligatoire et régulier pour l'ensemble des collectivités locales et plus particulièrement pour les Maires chargés d'en piloter l'administration, en premier lieu les finances, le rapport de gestion de la Chambre Régionale des Comptes.

Pour notre ville, le précédent rapport avait été présenté au printemps 2007. Il n'y avait pas eu d'autre contrôle depuis.

Celui-ci couvre les exercices budgétaires 2006 et suivants et notamment l'ensemble du mandat municipal qui s'est terminé en mars dernier.

Chacun d'entre vous a pu prendre connaissance du rapport et de la lettre que j'ai adressée le 15 septembre dernier au Président de la Chambre. Je sais que la commission des ressources et services publics avait ce point à l'ordre du jour hier soir, mais permettez-moi quelques mots autour de trois points avant l'échange que nous ne manquerons pas d'avoir.

Avec Yasmine Boudjenah, ma première adjointe chargée des finances, nous essaierons de répondre à vos questions, remarques ou propositions. La Direction générale des services est également à votre disposition.

Quelques éléments de méthode pour que chacun comprenne le fonctionnement de ce rapport.

La démarche qui aboutit ce soir aura duré près d'un an puisque j'ai été informée, en novembre dernier, du lancement de ce contrôle de gestion.

C'est le délai classique d'examen par la CRC sachant que la procédure est la suivante : information de la collectivité, rencontre du magistrat de la CRC avec le Maire, travail d'analyse et aller et retour avec les services municipaux, les partenaires, afin de communiquer toutes les pièces jugées nécessaires, que celui-ci puisse réaliser aussi toutes les auditions dont il a besoin. La clôture de la phase d'instruction était pour nous fin février 2014.

Je rappelle juste pour les collègues qu'il n'y a pas de communication dans la période pré-électorale. Ensuite, il y a eu la rédaction du rapport provisoire et la transmission de ce rapport à la collectivité qui dispose de deux mois pour fournir les éléments de réponse ou de précision. Le Maire peut demander à être auditionné à nouveau.

Le rapport provisoire nous a été transmis le 20 avril pour une réponse avant le 20 juin. Je n'ai pas demandé à être reçu à nouveau vu les éléments du rapport provisoire.

La réponse de la commune, nous l'avons transmise le 16 juin, dans le délai imparti. Un nouveau travail de la CRC a eu lieu pour aboutir à un rapport définitif sur lequel la chambre a délibéré le 11 août.

La transmission à la ville a été reçue le 14 août. À compter de ce moment, la commune peut faire de nouvelles réponses, il s'agit de ma lettre du 15 septembre puisqu'on a à nouveau un temps pour faire des réponses à la CRC qui intègre la réponse de la ville au rapport définitif pour établir le document complet transmis à la ville qui doit être présenté au premier Conseil municipal qui suit cette transmission. C'est ce que nous faisons ce soir dans les délais qui nous ont été demandés par la Chambre.

Je vous prie de m'excuser pour cette énumération qui peut être un peu fastidieuse mais elle me semble importante pour expliquer à la quasi-totalité des élus, beaucoup ne l'étaient pas en 2007 lors de l'examen du précédent rapport, la manière dont les choses se sont passées :

- le fonctionnement, la rigueur, les allers-retours, la totale liberté de la CRC dans sa procédure de contrôle, ce qu'a souligné le magistrat de la Chambre qui a pu avoir accès à tous les documents qu'il avait demandés.

- le zoom particulier sur les opérations d'aménagement et, pour nous, sur la ZAC écoquartier Victor Hugo et son concessionnaire la Semaba.

Les contrôles de gestion de la CRC - on travaille régulièrement - ont un double objet : un examen classique de la gestion financière des collectivités, un examen thématique plus spécifique donnant d'ailleurs souvent lieu à la consolidation au sein des CRC et permettant de produire les fameux rapports annuels de la Cour des Comptes. Les conditions de passation des marchés informatiques, par exemple, avaient ainsi pu faire l'objet d'investigations poussées.

Pour notre contrôle, le magistrat que j'ai reçu m'avait indiqué qu'outre l'état financier de la collectivité, il travaillerait particulièrement sur la ZAC écoquartier Victor Hugo d'autant que les conditions d'attribution des concessions d'aménagement ont récemment changé.

Sur cette ZAC, le rapport - nous pouvons y revenir - s'interroge essentiellement sur deux dimensions : d'abord, celle de ses conditions de passation sur lesquelles nous avons un désaccord avec la Chambre. Vous l'avez vu dans la réponse que j'ai adressée. En effet, cette dernière considère que l'absence de nouvelles études d'impact fournies par la ville aux candidats à la procédure de concession fragilise, dit-elle, l'assise juridique de la convention. Vous l'avez vu dans le rapport. Nous entendons ce point, mais la situation de relance de la ZAC écoquartier Victor Hugo en 2012 était bien spécifique.

Vous vous rappelez probablement, pour les anciens collègues, que la ZAC précédente avait été annulée à tort puisque le Conseil d'État a donné raison à la ville. Pour ne pas perdre de temps à attendre le jugement, nous avons alors transformé la procédure de modification en cours en un nouveau dossier de création qui était, bien sûr, passé devant le Conseil municipal.

Dans ce cadre, la ville n'allait pas refaire à ses frais de nouvelles études d'impact doublonnant celles que la Semaba, en sa qualité d'aménageur de la ZAC, avait réalisées.

Nous avons, par contre, transmis au deuxième candidat, puisqu'un deuxième avait retiré un dossier de consultation, la totalité des études pour assurer la transparence et l'équité de la procédure d'attribution.

Ensuite, sur son équilibre économique et en conséquence sur les risques pour son aménageur et en retour pour la ville qui est l'actionnaire principal de la Semaba, la CRC considère que l'équilibre de

l'opération est fragile s'agissant d'une opération de plus de 150 millions et que les recettes notamment foncières sont incertaines tant en volume, d'où leur recommandation de surveiller l'évolution des prix, qu'en calendrier si jamais les opérations de transports lourds qui dynamisent et justifient la ZAC prennent du retard.

De ce point de vue - nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter au Conseil municipal à plusieurs reprises et j'étais revenue en juin dernier au Conseil municipal sur cette question - j'ai clairement fait savoir au magistrat, qui le reprend d'ailleurs dans sa synthèse, que la ville avait le pouvoir de modifier la programmation de la ZAC, d'en modifier les équilibres, d'en étendre le périmètre. D'ailleurs, c'est précisément ce que nous avons l'intention de faire et ce que nous sommes en train de faire en ce moment. Plusieurs d'entre vous étaient d'ailleurs, là, à la réunion intéressante de lancement, le 5 novembre dernier.

La ville devra donc être attentive à la possibilité de devoir ajuster le projet si les conditions de sa réalisation étaient changées sur - je n'y reviens pas dans le détail - le nombre de mètres carrés de bureaux par exemple, d'activités sur lequel on a déjà eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises.

J'en profite pour dire quelques mots aussi sur ce que le rapport indique sur la Semaba au titre des risques financiers extérieurs de la ville. Ce rapport a été travaillé dans une période où l'audit financier demandé par Yasmine Boudjenah, la Présidente de la Semaba, a mis à jour un certain nombre de difficultés plus structurelles qu'envisagées initialement.

Elles ont donné lieu, depuis, à plusieurs discussions en conseil d'administration et à l'adoption, après avis du Comité d'établissement, d'un plan pluriannuel de retour à l'équilibre. Il intègre un positionnement, un fort soutien de l'actionnaire principale que nous sommes mais aussi l'élargissement de l'assiette actionnarial de la Semaba.

Enfin, sur l'objectif premier de ce rapport, la qualité de gestion financière de la commune, le rapport - et vous me permettrez de remercier Yasmine Boudjenah, la Direction générale des services et la Direction des finances - est satisfaisant pour notre commune.

Le magistrat n'émet qu'une seule recommandation d'ordre technique et déjà en cours de mise en œuvre et aucune observation, puisque la CRC peut émettre soit des recommandations soit, quand c'est plus important, des observations.

Je profite de cette présentation pour vous annoncer que l'indice de qualité comptable de la commune qui est calculé par la Direction des finances publiques avec 17,6 sur 20 en 2013 se situait déjà au-dessus de la moyenne départementale. C'est mentionné dans le rapport. Il vient d'atteindre 19,6 sur 20 pour 2014 grâce au travail étroit mené avec la trésorerie municipale.

Enfin, un dernier mot sur ce point afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté de discussion ni de présentation, la CRC souligne que la gestion financière est bonne, mais pas que notre situation financière est bonne.

Comme l'essentiel des collectivités, je le précise parce qu'il est important de le dire aussi, et plus particulièrement celles dont les besoins sociaux des habitants sont les plus forts, notre situation financière est difficile mais, de cela, nous aurons l'occasion de reparler à l'occasion du débat d'orientations budgétaires du 16 décembre prochain lors du Conseil municipal.

Voilà les quelques mots que je voulais vous donner en introduction à ce débat.

Je vous passe volontiers la parole.

Mme DAVID. - Chers collègues, je m'exprime au nom du groupe Front de gauche, communiste et citoyen. Sur cette délibération, effectivement très importante de notre Conseil municipal, vous me permettrez de commencer par le dernier point souligné par Mme le Maire, à savoir la qualité de la gestion financière de la commune, pas pour nous adresser un satisfecit mais pour souligner les

efforts accomplis au fil des années, tout particulièrement lors du dernier mandat, pour assurer une véritable rigueur de suivi de nos finances.

Au moment où la Cour des Comptes et de nombreuses voix tentent de faire croire à la gabegie des collectivités locales, je tenais vraiment à souligner ce bon point.

J'en remercie à mon tour notre collègue Yasmine Boudjenah et l'ensemble du service financier car ce qui est reconnu dans ce rapport ce sont la qualité, la rigueur, la sincérité de votre gestion, Madame le Maire, trois substantifs peu souvent utilisés dans ce genre d'écrit. Ils témoignent de la détermination avec laquelle, avec votre équipe, vous avez tenu à assurer la transparence des choix financiers, mais aussi le sérieux des outils mis à la disposition de la comptabilité publique comme des élus.

Je ne doute pas que Mme Pourtaud partagera cette appréciation, elle qui, à juste titre, soulignait au Conseil municipal du 28 janvier dernier, je cite : *"la dette est maîtrisée. C'est heureux et rassurant. Je ne peux que le saluer pour la gestion de notre ville"*.

Vous aviez donc devancé le rapport de la CRC.

Mme POURTAUD. - Absolument.

Mme DAVID. - Je dois souligner aussi que le rapport de la CRC ne nous fait que deux recommandations et aucune observation, ce qui est rare pour ce genre de document.

Comme l'a indiqué Mme le Maire, ces deux recommandations que nous sommes d'ailleurs en train de lever n'ont qu'une dimension technique, elles ne remettent pas en cause la sincérité de nos comptes.

À titre de comparaison, le rapport de la même CRC sur la commande publique du département des Hauts-de-Seine, le mois dernier, pointait l'absence de transparence dans la mise en concurrence des candidats et émettait plusieurs observations.

Dans un autre registre, le rapport qui porte sur la gestion financière de la région Île-de-France indique que des dispositifs de subvention et de concours de toute nature sont très nombreux et assez complexes à appréhender.

En revanche, ce qui ressort de ce rapport et dont nous aurons à débattre lors du prochain Conseil municipal, c'est bien la très faible marge financière dont nous disposons.

Cette remarque souligne en creux à quel point nous avons bien fait de nous mobiliser en 2008 pour garder notre dotation de solidarité urbaine. Imaginons dans quelle situation nous pourrions nous trouver aujourd'hui sans les 2 M€ que le Gouvernement Fillon voulait nous prendre. C'est précisément pourquoi aujourd'hui nous ne laisserons pas le Gouvernement de Manuel Valls nous priver du million qu'il prévoit de nous retirer avec la baisse des dotations.

Alors oui, il existe un écart que la Chambre juge préoccupant entre les moyens à notre disposition et l'ampleur de nos projets. C'est bien pour cette raison que nous réclamons notre dû à l'État car nous estimons que les villes qui ont le moins de moyens doivent recevoir plus.

Effectivement, le projet d'aménagement de la ZAC écoquartier est d'une dimension très importante.

Il porte une ambition à la mesure de l'évolution que notre ville doit connaître pour une plus grande dynamique économique et sociale pour favoriser la diversité et ancrer Bagneux dans une logique métropolitaine. Je crois que les réponses que Mme le Maire a faites au magistrat de la CRC sont de nature à rassurer les inquiétudes qu'il a émises mais aussi à nous conforter dans le niveau de nos ambitions de développement. Nous n'aurons de cesse d'agir pour obtenir tous les moyens nécessaires pour réaliser cette ambition.

Je vous remercie.

M. MARTIN. – Il est "rassurant" de voir que toutes les alertes que nous avons remontées depuis des années lors des débats budgétaires sont fondées et confortées par ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes Île-de-France.

Si je prends le rapport, les problèmes de trésorerie de la Semaba ne devraient pas pouvoir se résorber spontanément. C'est dans le rapport. Les besoins de trésorerie sont estimés à près de 40,5 M€ en 2014.

En page 11 du rapport, la commune a indiqué à la Chambre que les difficultés de la Semaba étaient d'ordre conjoncturel. Cela nous interpelle. Les difficultés financières de la Semaba ne sont pas conjoncturelles mais structurelles. C'est d'autant plus choquant que les besoins de trésorerie sont estimés à près de 40,5 M€, ce qui suppose plusieurs années pour les résorber.

Autre point : les garanties d'emprunts de la Semaba portées par la commune sont exorbitantes (189 M€). Le total de ces garanties d'emprunts est égal à 2,8 fois le budget de fonctionnement.

La capacité d'autofinancement est en baisse et se situe en dessous des moyennes de référence du département et de la région.

Les charges de fonctionnement sont en augmentation : 5,2 % entre 2009 et 2012. Le premier poste des dépenses de fonctionnement est celui des charges de personnel qui est supérieur au niveau de la moyenne des strates de référence. On l'a toujours dit.

La baisse des aides de l'État est à mettre en face des dépenses en hausse puisque les frais de personnel ne diminuent pas. Il y a effectivement de nouvelles charges dites charges périscolaires.

L'équilibre de l'aménagement de la ZAC Victor Hugo suppose d'importantes ventes de terrains à bâtir, particulièrement en matière d'immobiliers de logements et de bureaux. Leur rythme de réalisations est lié aux travaux de la ligne 4 du métro ainsi qu'à la livraison de la gare de la future ligne 15 du réseau Grand Paris Express.

Si ces hypothèses n'étaient pas réalisées, l'équilibre financier de l'opération devrait être rétabli en mettant à contribution le budget de la commune. Entre parenthèses, les 110 000 mètres carrés de bureaux de la ZAC n'amèneront pas 9 000 emplois. Les entreprises viendront avec leurs propres salariés. Citons l'exemple de l'immeuble Aristide.

Les études et les montages financiers de la ZAC sont très superficiels.

Cela se confirme au niveau des mètres carrés de commerces qui vont être divisés par deux. À voir dans quelques temps pour les mètres carrés de bureaux.

Le rapport parle d'insuffisances d'objectivations du risque.

Contrairement à ce qu'annonce Mme le Maire, de gros risques financiers pèsent sur Bagneux dans les années à venir et ce rapport le montre bien.

Ce n'est pas une situation uniquement conjoncturelle, mais une situation qui nécessite un changement structurel de politique.

Pour finir sur une note positive, nous pouvons saluer le bon indice de qualité des comptes de la commune calculé par la Direction Départementale qui montre la qualité de nos services municipaux et tout particulièrement de notre service financier.

Mme POURTAUD. - Vous nous présentez ce soir, Madame le Maire, la délibération n° 1 concernant le rapport rendu par la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France sur la gestion des finances de notre ville.

Cette délibération est évidemment très importante comme on le sait tous ici ce soir. Si l'on s'arrête

uniquement à votre texte, cela semble assez simple sans trop de problème, avec deux recommandations à retenir demandées par la Chambre. Vous avez d'ailleurs adressé une lettre en précisant que vous aviez bien pris note de tout cela, ce qui est normal.

D'ailleurs, vous nous avez toujours bien informés de tout ce qui se passe. C'est heureux, c'est obligatoire, mais c'est bien et c'est bien fait.

Alors évidemment, il fallait aller dans le fond du rapport, ce que nous avons fait. Je n'irai pas trop dans le détail, mon collègue et ami Patrice Martin vient de le faire, et c'est bien. J'irai plutôt sur un côté un peu plus de "stratégie".

Tout d'abord, je souhaite dire devant vous tous, sans démagogie et sans utiliser de "brosse à reluire" avec la franchise non partisane que vous me connaissez, qu'il faut souligner le professionnalisme de M. le Directeur général des services et de ses équipes dans la tenue et le suivi des finances de notre collectivité. J'y ajouterai Mme la 1^{ère} maire adjointe et, vous bien sûr, Madame le Maire, cela va de soi.

En effet, j'ai confiance, mon groupe a confiance et je sais que les intérêts de notre ville seront essentiels pour vous et pour nous.

En dehors de cela, évidemment, nos divergences politiques concernent l'appréciation des finances. Elles existent bel et bien dans les domaines social et économique. Cela ressort d'ailleurs tout à fait dans ce rapport.

Je le dirai très humblement, de nombreux points sont ceux que nous avons toujours soulignés depuis déjà bien des débats.

Certes, des tensions pèsent sur l'équilibre financier de la ville. J'y reviens assez rapidement :

- la ligne de trésorerie dont je parle aisément en débat budgétaire est très souvent sollicitée. Cela devient plutôt structurel, c'est assez inquiétant.
- la diminution des recettes de fonctionnement,
- l'augmentation des dépenses de gestion et de charges financières,
- les charges de personnel très élevées,
- évidemment le très fort endettement de notre ville.

Ma phrase était célèbre, celle que j'ai prononcée en janvier de cette année, tout le monde s'en souvient. Il faut quand même la remettre dans son contexte : *"certes, la dette est contenue et c'est bien. Être endetté n'est pas forcément un très grave problème si on sait bien gérer cette dette. Mais retenons quand même que notre ville est très endettée et que, pour l'avenir, évidemment, il faut rester plus que vigilant"*.

- Les difficultés existantes et futures dans l'engagement de l'écoquartier avec le gros problème de la Semaba. Le risque est vraiment dans ce gros projet d'écoquartier.

Malheureusement, je pense que la situation économique du pays n'était pas forcément prévisible à ce point quand il a commencé.

Je pense qu'il est important de le souligner.

Alors, la Semaba a, comme chacun le sait, des difficultés financières - la ville est à 75 % du capital, je crois - elle ne peut plus assurer sa trésorerie correctement et doit donc souvent solliciter les finances de notre ville. C'est un danger réel.

Je crois qu'il ne faut pas se voiler la face et vous l'avez bien compris vous-mêmes.

Nous sommes donc devant un risque majeur et pas forcément maîtrisable dans le contexte

économique qui n'est pas non plus vraiment maîtrisable.

Évidemment, lorsqu'on regarde sur le papier comme nous l'avons fait à la réunion de concertation ou comme cela est mis en avant par la municipalité, ce qui est normal, cet écoquartier est assez formidable, mais il faut quand même rester vigilant et quelquefois revenir sur terre et parler d'argent.

La Semaba est en première ligne dans ce dossier comme le dit d'ailleurs la synthèse du rapport. Son assise juridique de convention entre la ville et cet organisme est fragile mais vous avez expliqué, Madame le Maire, que c'était en cours de travail.

Sur le plan économique, l'opération de cet écoquartier suppose des ventes importantes de terrains. Je ne vais pas rentrer dans le détail, tout est lié à la construction des métros et beaucoup de suppositions existent encore, même si des réalisations sont déjà faites.

Si, jamais, il y avait un dérapage, tout retomberait sur la contribution du budget communal. Il faudra modifier. Donc, je répète, un danger sans pour cela être totalement pessimiste, bien sûr.

D'ailleurs, dans le rapport, il est souvent souligné que "les choses se passeraient bien" d'après le Maire. C'est dit ainsi. C'est évidemment souhaitable pour le bien de notre ville mais j'ai relevé plusieurs fois la façon dont c'est écrit. Le contexte économique est grave, je crains que nous ayons quelques désillusions.

Je ne reviendrai pas sur les deux recommandations : fiabiliser le processus d'identification des charges rattachées et suivre l'évolution des prix des terrains à bâtir dans le secteur de l'écoquartier de manière à anticiper les difficultés éventuelles. Vous les avez bien prises en compte.

Je ne doute pas, Madame le Maire, que vous avez retenu toutes les remarques de ce rapport ainsi que les recommandations. Vous avez bien pris conscience, je crois, des difficultés à la fois de la Semaba et du reste de l'économie et c'est très heureux. Vous le mettez en œuvre, d'ailleurs, le plus souvent possible en étant très attentive au prix de vente des terrains, en déchargeant sans trop l'afficher vraiment les charges d'activités de la Société Semaba.

On s'en rend compte dans les délibérations suivantes ou qui viendront.

Cependant, tout n'est pas encore réglé et il faudra beaucoup de détermination pour régler l'essentiel.

La situation reste donc fragile. Il ne faudrait pas que nous soyons trop en danger, mais enfin, je ne vais pas le dire 50 fois parce que cela va devenir vraiment trop pessimiste.

Alors, l'essentiel, au-delà des clivages politiques dans la situation économique de notre pays, est de ne pas se mettre dans des situations impossibles.

Je rappelle donc, comme on l'a dit avant, on est tous d'accord là-dessus, que les collectivités locales sont directement visées avec la baisse des dotations, la réforme territoriale complètement floue, les idées changeantes de minute en minute entre le Président de la République et le Gouvernement, le chômage, le pouvoir d'achat, etc.

On ne sait pas vraiment où l'on va puisque, de toute façon, je crois qu'à la tête de notre pays, il n'y a plus de pilote.

Alors, faire le prochain budget sera vraiment un défi, selon votre ligne politique, je l'entends bien. Nous aurons l'occasion évidemment d'en débattre et nous resterons très vigilants dans l'intérêt de notre collectivité.

Mme le MAIRE. - Merci Madame Pourtaud.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

M. ROMERO AGUILA. - Sur ce sujet, deux choses. Je ne serai pas long. Des éléments ont été

soulignés sur la qualité du suivi financier. Le Directeur général des services a été complimenté, je ne réitérerai pas.

Nous avons globalement une situation qui a deux éléments, l'un accompagne la situation conjoncturelle dans laquelle se trouve le pays et l'autre est lié à la situation de la ville. Un certain nombre de remarques intégrées au rapport de la Chambre Régionale des Comptes indiquent d'ailleurs la particularité sociologique que représente Bagneux à laquelle nous devons aussi faire face.

Je suis un nouvel élu, j'ai plutôt une vision optimiste des choses et j'essaye de regarder de l'avant. Nous avons devant nous un travail à engager - cela faisait partie de l'engagement du programme municipal - celui de participer à faire évoluer et à améliorer le cadre de notre mixité sociale. Je crois que c'est un élément important qui permettra d'arriver à un équilibre financier, mais aussi d'une autre nature pour l'ensemble de la population balnéolaïse. Je ne vais pas occulter non plus l'inquiétude que l'on peut avoir sur la situation particulière de la Semaba, tout le monde l'a soulignée.

Sur cette affaire - je crois que nous en avons déjà un peu débattu - je pense qu'il faut avoir une vision et un règlement politique au sens intérêt de la ville et avoir un débat sur : que voulons-nous faire de cet outil ? Quelle est la manière dont nous allons lui donner une perspective qui soit en cohérence avec ce que nous voulons faire dans une ville en mutation significative ?

D'ailleurs, il est souligné dans le rapport que c'est une mutation, y compris sur la ZAC Victor Hugo. C'est détaillé. On voit qu'il va y avoir un changement assez significatif non seulement de la nature de l'occupation des sols mais de la population que nous allons sans doute voir s'installer.

Je dirai que - je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de différence avec la situation de communes similaires - nous sommes dans une situation fragile due aussi au contexte dans lequel nous sommes. J'entends les éléments endogènes qui viennent percuter la gestion de la ville. Nous sommes néanmoins élus, c'est à nous qu'il revient de faire face à cette situation.

J'entends que l'on puisse remettre en cause des choix financiers qui auraient pu être faits. Je peux même le comprendre et parfois le partager. Maintenant, nous devons nous mettre en marche pour donner une sortie et une perspective aux Balnéolaïses et Balnéolaïses. À la fois, on acte la situation fragile, en même temps, une sincérité des comptes, ce n'est pas rien. Il y a des villes dont cette situation n'est pas tout à fait celle-là. La dynamique et les perspectives positives que nous avons sur l'ensemble de la mutation que nous vivons, nous devons les accompagner dans le sens que j'ai donné tout à l'heure pour pouvoir également participer à cette future péréquation qu'il pourrait y avoir entre les habitants et améliorer les éléments de mixité sociale que mon groupe estime fondamentaux pour l'avenir.

Merci.

M. ZANI. - Je commence mon intervention sur le postulat des 62 M€ de dettes qui pèsent sur la commune.

Je vais intituler mon intervention : "n'en jetez plus, la cour est pleine".

Beaucoup de choses viennent d'être dites. Je me dois en ma qualité d'élu de résumer à mon tour la situation sans pour autant accabler la gestion des finances de la municipalité puisque la Chambre Régionale des Comptes s'en est chargée à tort ou à raison comme il est de son rôle de le faire.

Il convient donc de souligner que ce n'est qu'un rapport d'observations et de recommandations dépourvu du caractère obligatoire ou de contraintes où l'on relève notamment, premièrement : *"des tensions pèsent sur l'équilibre financier, justifiées par la diminution des recettes et l'augmentation des dépenses de la Semaba n'est pas étrangère à ces fonctions"*, deuxièmement : *"une opération*

d'aménagement importante mais porteuse de risques au sujet du contrat de développement territorial intitulé Campus sciences et santé".

Mon avis sur ces deux points : autant la première observation me paraît pertinente dès lors que ces tensions, qui pèsent sur l'équilibre financier, sont a priori clairement justifiées, autant la seconde observation a posteriori, qui vise l'opération d'aménagement, me semble légère car son fondement repose sur des hypothèses longuement synthétisées. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit le 24 juin lors du vote du budget, cependant, je relève deux choses.

Concernant justement à tort la Cour des Comptes, il s'agissait en réalité de la Chambre Régionale des Comptes.

La première, il a été dit, je cite : *"je regrette tout autant que la Cour des Comptes s'invite en permanence dans le débat politique en tentant de se substituer au législateur pour réclamer de réduire toujours plus les personnels"*. Cette phrase est importante.

Deuxième citation qui va un peu dans le même sens : *"je ne peux que partager le fait que la Cour des Comptes est un cadre de contrôle administratif, doit le rester et ne doit pas sortir de son rôle. Il me semble être une bonne chose que de ne pas lui donner plus de relief que cela, quelle que soit la personne qui soit nommée à la tête de cet organisme"*.

Permettez-moi de dire quelque chose. D'une part, la Chambre Régionale des Comptes n'a jamais mentionné dans ses écritures une quelconque réduction de personnel mais plutôt fait état de ce poste de dépenses comme pour tant d'autres.

D'autre part, elle s'est tenue strictement à son rôle de contrôle administratif et, pour s'en convaincre, il faut se reporter à ces deux fameuses recommandations ainsi préconisées : *"finaliser le processus d'identification des charges à rattacher"*.

Suivre l'évolution du prix des terrains à bâtir dans le secteur de l'écoquartier de manière à anticiper les difficultés éventuelles".

Une dernière recommandation personnelle pour conclure, puisque l'on en est à l'ère des recommandations, la Cour des Comptes n'a rien à voir. La Cour des Comptes est une instance d'appel, elle ne peut en aucun cas intervenir. Elle peut intervenir au deuxième degré. Si la municipalité estime que ce rapport ne reflète pas la réalité financière de la commune mise en cause par la Chambre Régionale des Comptes, il lui appartient justement de saisir, à ce moment-là, la Cour des Comptes qui joue, dans ce cas d'espèce, le rôle de juridiction d'appel.

Merci beaucoup.

Mme MEKER. - Ce rapport de la Cour Régionale des Comptes est un outil démocratique de qualité qui a travaillé dans notre commune de belle façon, elle le souligne, et qui certifie la qualité de notre gestion et la sincérité de la façon dont nous avons travaillé avec elle et, de la sincérité de notre gestion.

Mme Pourtaud a rendu hommage à notre Direction financière, à notre Directeur général des services et à notre première adjointe. Je rends aussi hommage bien évidemment à tout ce travail réalisé avec de grands remerciements et aussi une grande fierté parce que je pense que, pour nous élus, ce n'est pas si courant. Nous pouvons être fiers. On peut inclure, dans ce constat, les élus de l'opposition puisqu'il n'est pas chose courante à ce point, surtout en ce moment, de travailler dans une municipalité qui porte haut une qualité de gestion et donc une qualité démocratique. Je pense que la qualité de gestion, la sincérité et la transparence et tout ce qui nous est offert dans ce Conseil municipal, que l'on soit d'accord au pas politiquement, tous nous nous accordons à reconnaître qu'il y a, là, une grande qualité démocratique.

Ensuite, dans les deux points qui ont été soulevés et largement débattus dans ce cadre, à l'instant, il

est question de l'opération d'aménagement importante mais porteuse de risques, qui est donc la ZAC écoquartier et la société d'économie mixte qui, avec la ville, porte cette opération.

Porteuse de risques oui, mais aussi courageuse puisque le but de la décision de créer une ZAC supplémentaire qui porte un écoquartier, qui se projette largement vers l'avenir, est bien évidemment d'empêcher une spéculation immobilière débridée quand cela se passe partout ailleurs, en particulier au moment où deux lignes de transport très structurantes vont arriver.

Certes, il y a du courage pour cette majorité à tenter d'incarner le but qu'elle s'est fixé que Mme le Maire aime souvent à rappeler, c'est-à-dire à créer plus de richesses dans cette ville, mais effectivement, de ne laisser personne au bord du chemin, à tirer de nouvelles activités économiques, à tirer de nouveaux habitants avec, s'il se peut, un porte-monnaie aussi un peu fourni puisque nous avons besoin de mixité dans une ville. Concrètement, une mixité, cela veut dire des gens avec différents niveaux de vie qui puissent s'entraider ou du moins que tout cela se maille et que l'on puisse tenir les deux bouts et effectivement ne pas chasser une population qui, devant une flambée des prix immobiliers, ne pourra plus continuer à vivre dans cette ville.

C'est le but et la volonté politiques. Effectivement, elle s'incarne.

Il est vrai, Monsieur Zani, la Chambre Régionale des Comptes ne peut en aucun cas s'immiscer dans nos décisions politiques, mais à tous les niveaux, elle souligne la sincérité et la transparence de ce que nous faisons. Il y a peut-être des erreurs, il y a des risques mais c'est fait totalement démocratiquement.

En ce qui concerne la Semaba, on est averti bien avant la lecture de ce rapport qu'il y a des difficultés financières, des difficultés de trésorerie qui sont liées au portage foncier important, difficile peut-être à prévoir avec des délais qui bougent de 2014 à 2019 à 2020, etc.

Vous avez souligné, Madame Pourtaud, qu'effectivement dans la méthode, tout est fait pour alléger les contraintes qui pèsent sur la Semaba. Il sera certainement important de mettre encore en œuvre d'autres solutions pour nous permettre d'aller jusqu'au bout de ce projet dans un contexte qui, certes, n'est pas facile et de penser recapitalisation et élargissement de cet outil, certainement dans un tour de table qui serait à la fois plus solide et encore plus performant d'un point de vue technique et d'analyse.

Plus on sait mettre l'intelligence autour d'un projet... Le projet est bien celui-ci, il est bien d'essayer de limiter la spéculation foncière dans une zone qui, évidemment, sera très tendue avec l'arrivée des métros. D'ailleurs, je pense qu'ici, aujourd'hui, tout le monde ne peut être que d'accord sur le fait que... Je ne sais pas, il reste sans doute des promoteurs qui pourraient se réjouir aujourd'hui du prix des nouvelles constructions, du prix des mètres carrés. Aujourd'hui, on sait qu'à moins d'être très assis financièrement, très riche, il est très difficile de bouger dans la première petite couronne, il est très difficile de se loger, il est très difficile de déménager et, petit à petit, on se resserre sur le logement que l'on peut louer à des prix exorbitants sur la propriété que l'on a. Certes, on peut la revendre mais il faut aller toujours plus loin. Lutter et essayer de rendre cette vie plus normale dans cette Région parisienne, dans cette première couronne est quand même notre volonté politique.

Effectivement, il y a des risques, du courage. Il y a un outil qui, à terme, devra être plus efficient parce qu'effectivement il est très lié aux finances de la ville.

Mme BOUDJENAH. - Monsieur Martin, puisque vous avez commencé votre intervention en vous félicitant que les alertes que vous faisiez toutes ces dernières années avaient été entendues et justifiées par la Cour des Comptes, j'ai envie de vous dire sans fausse polémique que les équipes municipales des précédents mandats et celle de ce mandat n'ont jamais prétendu que tout allait bien dans le meilleur des mondes et que l'on avait une situation financière qui nous permettait d'assurer nos projets dans les meilleures conditions.

Si quelqu'un peut parler d'alerte, c'est plutôt Mme le Maire et ses équipes successives. Nous allons le faire encore dans les semaines qui viennent. Nous l'avons fait en vous proposant au dernier Conseil municipal de voter à l'unanimité la motion proposée par l'association des Maires de France.

Oui, Bagneux fait partie des villes qui ont des projets de développement important. J'y reviendrai avec les questions que vous avez posées à propos de la Semaba et de la ZAC écoquartier.

Bagneux, depuis très longtemps - c'est "historique" - fait partie des villes qui, proportionnellement et en rapport à ses besoins et aux besoins de sa population, ont un niveau de moyens qui n'est pas suffisant, c'est clair. En même temps, la question est : a-t-on des ambitions en rapport avec le peu de moyens que l'on a ou essaie-t-on de se donner des moyens pour atteindre les objectifs ambitieux pour la ville et ses habitants ? Vous le savez, nous avons toujours été plutôt dans cet esprit.

Oui, nous avons des ambitions pour la ZAC écoquartier Victor Hugo. Je suis en plein accord avec les propos que vient de tenir Pascale Meker. On a des ambitions pour cette ZAC, pour les habitants de ce quartier, mais au-delà, pour la ville puisqu'on sait bien que l'arrivée des deux métros et la manière dont cette ZAC va pouvoir se déployer auront des impacts sur l'ensemble de la commune.

Je crois même pouvoir dire qu'il était assez courageux à l'époque, en 2007, en amont de l'arrivée de la ligne 4, de créer cette ZAC. On espérait l'arrivée du métro, il était annoncé à l'époque beaucoup plus rapidement. Il devait d'ailleurs arriver cette année. Je crois qu'il était courageux de dire : la ville, non seulement, veut accélérer l'arrivée du métro, mais veut accompagner cette arrivée pour éviter la spéculation, etc. et surtout permettre qu'un projet urbain ambitieux qualitatif et qui profite à tous les habitants puisse se mettre en œuvre.

Vous connaissez l'histoire comme moi.

D'ailleurs, Monsieur Martin, je suis d'accord avec ce que vous avez noté à ce propos, on a été fortement dépendant de ces délais qui se sont accumulés. Vous avez parlé des mètres carrés de bureaux, nous avons vécu ensemble la difficile commercialisation d'Aristide, une histoire passée maintenant puisqu'une entreprise va encore s'installer dans les semaines qui viennent dans l'immeuble de bureaux, mais on a aussi accumulé avec la crise, intervenue à partir de 2008, des difficultés qui ont touché notre ZAC écoquartier.

J'ai envie de dire que, malgré tout, on a raison de continuer à y croire pas du tout parce qu'on est jusqu'au-boutiste avec des illusions, mais parce que j'ai des exemples en tête. Un promoteur que j'ai reçu hier, Ruiz pour ne pas le nommer, qui commercialise plusieurs programmes dans la commune, me confirmait ce que l'on sent tous déjà un peu, je pense que vous discutez dans les villes alentour : Bagneux fait partie des villes où la commercialisation des logements neufs ne s'est pas ralentie comme dans d'autres communes de deuxième couronne, mais même en première couronne dans les villes qui nous entourent. Une des raisons est sans doute que notre volonté de maîtriser les prix fait que l'on est concurrentiel aussi. Les gens, dans une situation difficile, achètent là où c'est le moins cher, là où c'est qualitatif mais en même temps avec des prix accessibles.

Le deuxième exemple que j'ai en tête est l'opération CODIC avec les 25 000 m² de bureaux qui commencent à sortir de terre dans la ZAC écoquartier, un immeuble dont les premiers coups de pioche se sont faits parce qu'il a commencé à être commercialisé. Il est déjà prérempli à quasiment un tiers. Ce promoteur croit vraiment à ce projet. Au passage d'ailleurs, Monsieur Martin, vous avez dit : *"il n'y aura pas 9 000 emplois de créés"*. Cela paraît évident. Personne ne le pense. Quand on dit que 9 000 emplois vont s'installer dans le quartier, il paraît évident qu'un certain nombre d'entre eux sont des regroupements ou des changements d'implantation pour certaines entreprises, mais bon voilà, c'est la vie du monde économique.

Oui, pour faire tout cela, on n'a jamais dit que c'était facile et, vous le savez comme moi, c'est

difficile. C'est ce que le rapport de la Cour des Comptes note avec les termes qu'il emploie sur le risque. Encore que toute opération d'aménagement est risquée, c'est même sa définition si je puis dire, mais forcément, sur notre outil qui est la Semaba, cela a des incidences évidemment très importantes et très difficiles.

On a déjà eu l'occasion d'en parler ici, on a l'occasion d'en parler depuis plusieurs conseils d'administration de la Semaba en pleine transparence avec plusieurs dimensions. L'activité d'aménagement pèse en effet sur la trésorerie mais aussi sur les investissements en termes de gestion locative sur les constructions précédentes. Je pense notamment aux dernières constructions que la Semaba a assurées en reconstitution des logements détruits de la Barre des Tertres qui n'ont pas été financés en totalité.

Les constructions ont coûté davantage que ce qu'elles ont été estimées au départ. Les subventions dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain n'ont pas permis de financer suffisamment avec un besoin de financement aux alentours de 15 M€ qui pèse.

Au passage, encore une fois, Monsieur Martin, vous avez prononcé le chiffre de 40 M€, je pense que vous mélangez les investissements non-financés de la gestion locative avec les besoins à court terme d'acquisition sur la ZAC écoquartier sur l'activité aménagement de la Semaba que l'on ne peut pas mélanger.

L'audit financier que nous réalisons depuis quelques mois avec la nouvelle Direction de la S.E.M. nous indique que l'activité locative est structurellement déficitaire. À ce titre, quand Mme le Maire a eu l'occasion de recevoir le magistrat de la Cour des Comptes en décembre 2013, quand il a commencé son travail, les uns et les autres pensaient qu'il y avait une dimension conjoncturelle aux difficultés de trésorerie de la Semaba. Le mot n'a pas été employé dans l'esprit de cacher les choses, on pensait vraiment que c'était essentiellement conjoncturel. C'est notamment lié aux acquisitions dans le cadre de la ZAC écoquartier qui pesaient et continuent de peser fortement. On ne soupçonnait pas que l'activité de gestion locative, que l'exploitation était déficitaire à ce point avec d'importantes pertes annuelles, ce que l'on a identifié depuis.

Pour le dire rapidement, le modèle économique sur lequel la Semaba s'est construite il y a maintenant 30 ans... Elle a été créée en 1984, ce qui est à la fois beaucoup et très peu pour un bailleur social. En 30 ans, aucune résidence de la Semaba construite par la SEM n'est amortie et celles achetées à Icade ne le sont pas non plus par définition puisqu'il a fallu réemprunter pour acheter les résidences en 2010.

Il faut constituer un nouveau modèle économique adapté aux enjeux actuels de la Semaba. Dans ce contexte financier tendu, le conseil d'administration a eu l'occasion de se prononcer à plusieurs reprises depuis l'été. Il est obligé de prendre des mesures et de faire des choix stratégiques pour aller à un retour à l'équilibre dans cinq ans, c'est l'objectif. Nous avons pris des décisions notamment en termes de ventes de biens non conventionnés, non stratégiques comme les ateliers d'artistes tout neufs qu'ils vont mettre ces jours-ci avenue Pasteur ou quelques logements que nous avons acquis dans le cadre de la vente d'Icade dans une copropriété, c'est déjà en copropriété, ou quelques petits terrains que la SEM possède dans la ville mais qui ne sont pas dans des secteurs de projet, des décisions également qui touchent au personnel de la Semaba. Je vous informe que, depuis début novembre, nous avons été "acceptés" dans une procédure dans laquelle la SEM va rentrer pour appeler l'aide de la caisse de garantie du logement social, une caisse à laquelle la SEM cotise depuis sa création. De nombreux offices municipaux ont eu recours à cette aide. Cette procédure va durer plusieurs mois pour l'examen de nos dossiers afin de pouvoir obtenir une aide de la CGLLS.

Le fait que - d'ailleurs, il en est question un peu plus loin dans l'ordre du jour du Conseil municipal - l'ANRU ait décidé, début novembre, d'accepter de redéployer l'argent économisé dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du sud plutôt que de récupérer cet argent, des économies

réalisées sur la réhabilitation des premières tours du patrimoine ex-Icade que la Semaba a acquises dans le sud, c'est je pense le témoignage que nos partenaires "croient" dans le fait que la SEM peut assurer ses opérations. Je pense que cela nous motive pour précisément continuer dans ce sens.

Sur les emprunts, puisque vous avez posé la question Monsieur Martin et que vous vous êtes ému des chiffres en termes de garanties par la ville : 188 M€ représentent 2,8 fois les produits de fonctionnement annuel de la commune, c'est vrai, mais le rapport de la Chambre Régionale y fait référence.

La Semaba possède du patrimoine. S'il y avait appel à la garantie, si nous étions vraiment dans cette extrémité, le patrimoine de la Semaba compenserait très largement ces chiffres. D'ailleurs, l'absence de risque des prêts au logement social justifie le fait qu'ils ne sont pas comptabilisés dans ce que l'on appelle les ratios galants, des ratios de prudence en vigueur examinés en détail par les banques avant d'accepter les garanties.

Je vous fais remarquer aussi que, dans la ZAC écoquartier, la Semaba a, en virements, l'équivalent de 58 M€ d'acquisitions qu'elle a effectuées. C'est aussi du patrimoine que la S.E.M. possède, qui est à son actif.

Dans un contexte particulièrement difficile, on a encore plus besoin de compétences tant dans l'administration de la ville qu'à la Semaba.

Moi aussi, je m'associe aux remerciements. Le fait que l'on ait des compétences avec nos cadres nous permet d'avoir un rapport de la Chambre régionale qui, globalement, qualifie la gestion de la ville de très bien menée.

Je pense qu'il faut que nous poursuivions dans cette voie.

Mme le MAIRE. - Chers collègues, merci.

D'abord, je voulais vous remercier pour la qualité et la sérénité de nos débats. Il était important que l'on puisse avoir une telle qualité de débat ce soir. C'est comme cela que doit s'exercer la démocratie dans notre instance. Je voulais vraiment vous en remercier.

Je voulais aussi évidemment vous remercier d'avoir reconnu la qualité de gestion comptable et la mobilisation de nos services municipaux, vous dire, bien sûr, que je ne remets pas en cause le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et qu'au contraire ce rapport est une aide à la municipalité à poursuivre son action.

Je vais peut-être revenir sur quelques points évoqués en complément de ce que vient de dire Yasmine Boudjenah sur la situation propre de la Semaba.

Je vais vous redonner quelques éléments puisque ce sont des questions qui sont revenues.

Le premier sera sur l'endettement. Pour vous donner les chiffres de 2012, Bagneux avait un endettement de 1 694 € par habitant pour une moyenne départementale de 1 514 €.

Je fais la comparaison avec le département. Comme vous l'avez noté, on est un peu plus haut mais pas dans des proportions complètement extravagantes.

Quand vous connaissez bien la situation de ce département et les populations qui y habitent, je crois que l'on peut dire que c'est une préoccupation. La maîtrise de la dette en est une aussi. Je tenais à vous redonner ces chiffres, qui me semblent importants à avoir en tête dans le contexte, de notre département et vous rappeler que le dernier mandat fut très important et dynamique en investissements, on l'a bien sûr tous en tête. Je pense notamment à tous les équipements publics qui ont été livrés dans le dernier mandat mais notamment à tous ceux de l'opération de renouvellement urbain qui, finalement, se sont condensés dans une courte période. Pour 100 millions de dépenses d'investissement, nous avons eu un encours de dette qui n'a augmenté que de 10 M€. Il est

important d'avoir ce ratio.

Nous avons su aussi aller chercher les subventions. J'ai eu l'occasion de le dire. Celles que nous avons pu obtenir dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain avec l'ANRU ont été, bien sûr, pour nous extrêmement importantes, ce qui d'ailleurs justifie notre demande pour le quartier de la Pierre Plate puisque nous pensons que nous ne pouvons pas porter seuls une opération de requalification à la Pierre Plate. Je vous rappelle que le projet de rénovation du quartier de la Pierre Plate coûte dans les 140 M€. Si nous ne sommes pas retenus en quartier prioritaire et si nous ne pouvons pas bénéficier des crédits de l'agence nationale de rénovation urbaine, nous ne pourrions pas être en mesure de faire une opération de la nature de celle et de l'ampleur que nous avons faite dans le Sud. Première chose.

Seconde chose, je vais vous donner quelques éléments sur les charges de fonctionnement supérieures à la strate nationale. Je voulais quand même souligner que les charges de fonctionnement sur Bagneux sont de 321 € par habitant alors que la moyenne départementale est de 425 € par habitant. Oui, nous avons des charges de fonctionnement supérieures à la strate nationale, mais comparé à ce département, ce n'est pas tout à fait la même chose. Il était important de le dire.

Madame Pourtaud, vous avez souligné les questions de la ligne de trésorerie. Théoriquement, vous avez raison. Je vous en donne quitus. Ceci dit, notre pratique, je le dis aux collègues, est celle de la plupart des collectivités en France mais la Chambre a eu raison de le souligner.

Comme je l'ai dit dans mon propos introductif la qualité de la gestion financière de la ville ne veut pas dire que la ville serait dans une situation financière complètement sereine et n'aurait aucun souci. La situation financière de la commune est tendue. Les besoins dans une ville comme la nôtre - Yasmine Boudjenah y est revenue - sont importants et explosent en période de crise économique et sociale. En revanche, les recettes diminuent sous le coup des baisses de dotations successives, des transferts de charges comme la réforme des rythmes scolaires sur laquelle on aura peut-être l'occasion de revenir. Ce sont, bien sûr, pour nous, des soucis alors que la ville sera - Roberto Romero Aguila a parlé de mutations, c'est souvent le terme que j'utilise - pour les 20 ans à venir, dans une période de mutation profonde. Beaucoup de projets vont conduire à sa dynamisation mais, pour porter ces projets, il est aussi nécessaire de faire reconnaître auprès des pouvoirs publics les besoins spécifiques des villes populaires comme les nôtres.

Je vais revenir extrêmement brièvement sur la ZAC écoquartier Victor Hugo, puisque j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer, pour vous dire que nous sommes lancés dans cette opération depuis de très nombreuses années et que, quand nous avons lancé l'opération, le métro, la ligne 4, devait arriver à Bagneux en 2014. J'ai les courriers, je les ai gardés pour les archives, cela fera partie de l'histoire. Cela compte aussi, d'ailleurs, la Chambre le souligne. Évidemment, il ne faudrait pas de nouveaux retards dans les livraisons. Ce n'est pas le cas, les travaux commencent. Maintenant, nous sommes sur les rails. Tout cela pour vous dire qu'entre le retard de livraison de la ligne 4 et le changement de donne avec l'arrivée en interconnexion de la gare du Grand Paris beaucoup plus récente qui fait que cette opération prend de l'envergure plus importante que prévue au début, la question du portage foncier par la S.E.M. de la ville est aussi importante.

Les outils d'aménagement servent aussi à acquérir petit à petit les parcelles, à porter du foncier qui, finalement, ne rapporte pas d'argent tout de suite. On le garde pendant un moment, on l'acquiert à un endroit puis à un autre le temps de faire des réserves foncières. L'étalement des projets peut conduire à des difficultés particulières sur lesquelles il faut être vigilant.

La question du portage foncier de cette opération est lourde pour la Semaba. C'est aussi pour cela que l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine est en soutien sur ce projet. Nous avons d'ailleurs fait un nouvel avenant à ce contrat que nous avons avec l'établissement public foncier qui, concomitamment avec la Semaba, aide au portage foncier sur ce secteur comme sur d'autres,

d'ailleurs.

Comme vous avez été plusieurs à le souligner, la crise économique actuelle fait peser aussi des incertitudes. Je serais complètement irresponsable de vous faire croire que j'ai tous les éléments sur ce qui va se passer dans 4, 5 ou 10 ans. Non, je n'ai pas tous les éléments.

Notre économie va-t-elle ou non repartir à la croissance ? Les signes que l'on annonçait ne viennent pas, en tous les cas dans les délais annoncés. C'est donc une contrainte extrêmement importante pour nous notamment parce que le nombre de mètres carrés d'activités économiques, ce qui est certainement le plus difficile à faire... J'allais dire que le plus facile est la construction de logements encore que, en ce moment, c'est aussi compliqué. Vous avez vu que des opérations étaient prévues. Ce n'est pas le cas sur Bagneux parce qu'à Bagneux nous avons un prix du foncier de commercialisation des mètres carrés, notamment en accession à la propriété, extrêmement attractif par rapport à tout ce qui se passe autour de nous et à Paris. Des programmes, même de construction de logements en accession, sont reculés dans bien des communes parce que les promoteurs ne souhaitent pas se lancer dans cette période d'incertitude.

En tous les cas, je vous le répète, sur les questions de la ZAC, il y a une programmation qui est celle de 2014. J'annonce clairement que si, dans deux ans, il y a besoin de revoir cette programmation parce que nous nous apercevons que la crise économique perdure, qu'il y a besoin de repositionner une programmation pour équilibrer la ZAC écoquartier Victor Hugo, comme j'ai toujours l'habitude de le faire avec vous, je vous dirai les difficultés auxquelles nous sommes confrontés et vous proposerai de changer la programmation s'il est nécessaire de le faire.

Aujourd'hui, on travaille sur la modification de la ZAC pour inclure certains périmètres qui nous aident à améliorer l'équilibre de l'opération. S'il y a besoin de modifier la programmation, nous en déciderons tous ensemble au conseil municipal. En tous les cas, croyez bien que je serai extrêmement attentive et Yasmine Boudjenah l'est tout autant avec tous les collègues de l'équipe municipale. Nous sommes bien sûr tendus sur cette opération qui est extrêmement importante et structurante pour la ville.

Voilà les quelques éléments que je voulais donner.

Il faut que l'on procède au vote. Non, il n'y a pas de vote. On prend acte que le débat a eu lieu.

Le débat a eu lieu.

FINANCES

FONDS DE CONCOURS

02/AFFECTATION D'UN FONDS DE CONCOURS DE 850 000 € ACCORDE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE A LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RELATIVES A L'AMENAGEMENT ET L'EXTENSION DES LOCAUX DE GARLANDE

Mme le MAIRE. – Nous avons demandé ce fonds de concours dans le cadre de notre droit de tirage auprès de Sud-de-Seine sur les questions d'investissement. Il sera voté au conseil communautaire de jeudi.

Avez-vous des remarques ?

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

03/AFFECTATION D'UN FONDS DE CONCOURS DE 105 000 € ACCORDE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE A LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RELATIVES

A LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DES ARTS DU CIRQUE

Mme le MAIRE. - La communauté d'agglomération s'est engagée sur un montant de financement à hauteur de 350 000 € sur ce projet. Là, nous sont versés 105 000 € pour 2014. Ils seront également votés au conseil communautaire de jeudi.

Y a-t-il des oppositions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ADMISSION EN NON-VALEUR

04/ADMISSIONS EN NON-VALEUR POUR LES ANNEES 2009 A 2014

Mme BOUDJENAH. - Vous en avez l'habitude maintenant quand la trésorerie nous le demande. Vous avez les chiffres sous les yeux. Le montant est d'un peu plus de 10 000 € pour les exercices de 2009 à 2014. La plupart d'entre elles sont pour des liquidations judiciaires avec des poursuites inopérantes.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

REMISES GRACIEUSES

05/REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2012, 2013 ET 2014

Mme le MAIRE. - Il s'agit de toutes petites sommes.

Pas de remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

REGIES

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE SUITE AU DEFICIT CONSTATE SUR TROIS REGIES

06/23,90 € SUR REGIE DE RECETTES ENCAISSEMENT DU PRIX DES PHOTOCOPIES FAITES PAR LES USAGERS DU SERVICE POPULATION

07/71,80 € SUR REGIE DE RECETTES ENCAISSEMENT VVF TRINITE SUR-MER FRAIS DE SEJOURS, EMPLACEMENTS DE CAMPING ET LOCATION DE MATERIELS

08/67,46 € SUR REGIE D'AVANCES TEMPORAIRE CLASSE DE DECOUVERTE DU SERVICE EDUCATION

Mme le MAIRE. - Ce sont aussi de petites sommes : 23,90 € pour les photocopies faites par les usagers du service population, 71,80 € sur une régie de recettes d'encaissement VVF de la Trinité-sur-Mer et 67,46 € sur une régie d'avances temporaire classe de découverte du service éducation.

Pas de remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons aux votes.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION N° 5 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE : LA DELIBERATION N° 6 EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

☞ **VOTE : LA DELIBERATION N° 7 EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

08 BIS/ACCEPTATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2014 N° 2C/92 RELATIVE A L'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIERE DE 27 000 EUROS DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. – Vous avez le rapport de présentation. On vous détaille ces 27 000 € : 16 000 € dans le cadre du plan local de nutrition, 5 000 € pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes migrantes, 3 000 € dans le cadre de la santé des enfants et des jeunes et 3 000 € pour la santé bucco-dentaire.

Nous recevons cette subvention de l'agence régionale de santé pour ce programme.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

08 TER/ACCEPTATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE BUCCO-DENTAIRE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN ÎLE-DE-FRANCE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme HUET. - Nous voterons favorablement cette convention car le choix de l'équipe du service dentaire du centre municipal de santé ne peut être qu'encouragé et félicité. Pour pouvoir mener à bien cet engagement, cette entité a besoin de moyens supplémentaires pour assurer le suivi de cette nouvelle prise en charge. Nous constatons aujourd'hui qu'il leur est impossible de pallier le manque de personnel. Ils se trouvent confrontés trop souvent à dispenser leurs soins et simultanément à s'occuper de charges administratives.

Les personnes handicapées qu'ils prendront en charge nécessiteront une attention toute particulière : enfant autiste, personne atteinte de maladie d'Alzheimer, de déficience mentale, personne à mobilité réduite.

Pour le bon fonctionnement de ce service de qualité et dans l'intérêt des patients et du personnel médical, nous souhaiterions aller un peu plus loin dans la démarche en proposant la mise en place permanente d'un agent administratif.

Mme le MAIRE. - Je connais bien les problèmes du centre de santé et les difficultés de notre centre. La ville finance à hauteur de 1 M€ par an le centre municipal de santé. Les questions que vous évoquez, nous les connaissons. Nous n'avons pas décidé d'aller au-delà, je vous le dis clairement pour des raisons budgétaires parce que cela veut dire créer des postes de personnel en plus. Vous évoquez le poste administratif mais il y a d'autres soucis au dentaire. Pour tout vous dire, on est saturé de demandes puisque le centre de santé permet aux habitants d'avoir des prothèses à des prix qui sont évidemment pas du tout ceux du secteur marchand.

On aurait besoin de vacations dentaires supplémentaires. On aurait besoin de personnel administratif en plus. On entend ces difficultés. Elles sont sur le dentaire, elles sont aussi sur quelques autres secteurs dans le centre, mais voilà... On pense que les fonds que fournit la ville sont déjà extrêmement importants. Pour l'instant, nous n'avons pas pris la décision d'aller au-delà.

Pour en revenir au débat précédent sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, nous avons déjà des dépenses de personnel importantes. Depuis plusieurs années, toutes les créations de postes ne se font que quand d'autres postes sont supprimés ailleurs. Nous ne sommes pas en capacité de dégager plus de moyens aujourd'hui sur une compétence qui, je le rappelle, n'est pas une compétence obligatoire de la commune, c'est une compétence facultative où la ville fait déjà un effort important, mais j'ai complètement conscience des difficultés que vous évoquez parce que je sais que ce service est saturé de demandes et qu'il n'arrive plus à prendre de nouveaux patients.

Nous allons voter ce dispositif.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

GARANTIE COMMUNALE

REHABILITATION DE 109 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE SITUEE 1 A 9 ALLEE DES TILLEULS A BAGNEUX

09/DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SA HLM IMMOBILIERE 3F POUR UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 2 350 000 € SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DES 109 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE SITUEE 1 A 9 ALLEE DES TILLEULS A BAGNEUX - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE D'INTERVENIR AU CONTRAT DE PRET CORRESPONDANT

Mme le MAIRE. - Cette délibération est repoussée.

OPERATION DE RENOUELEMENT URBAIN

AVENANT AU TRAITE PUBLIC D'AMENAGEMENT DE L'ORU DES TERTRES ET DES CUVERONS PROLONGEANT LA DUREE DE LA CONCESSION

10/APPROBATION DE L'AVENANT N°6 AU TRAITE PUBLIC D'AMENAGEMENT DE L'ORU DES TERTRES ET DES CUVERONS PROLONGEANT LA DUREE DE LA CONCESSION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme BOUDJENAH. - Je vais vous faire grâce du rappel des dates depuis la signature du traité public d'aménagement signé en juin 2002 qui a confié à la S.E.M. 92 cette opération dans le Sud.

Plusieurs avenants ont été signés ces dernières années. Le programme opérationnel est maintenant très avancé puisque tous les établissements publics ont été livrés, l'extension du parc François Mitterrand réalisé, etc.

Toutefois, il reste à attendre les livraisons des futurs logements neufs prévues en 2015 et 2016. Je vous rappelle aussi les retards pris par la Foncière Logement qui doit construire 71 logements en locatif libre à l'angle rue des Tertres et de la Fontaine, retard qui amène à signer la promesse de vente avec la S.E.M. 92 que début 2015.

Puisque la concession d'aménagement prend fin normalement le 10 janvier 2015, il s'avère nécessaire de la proroger. On propose de le faire pour 24 mois pour permettre à la S.E.M. 92 de terminer la supervision de la construction des logements dont je viens de parler, mais aussi d'autres missions comme la finalisation des aménagements de sols, la réalisation d'escaliers à côté du 1 rue des Tertres, la réalisation d'un parking, emplacement occupé aujourd'hui par la pharmacie de manière provisoire, ainsi que les branchements concessionnaires.

Mme le MAIRE. - Des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AVENANT A LA CONVENTION PARTENARIALE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ORU DE BAGNEUX

11/APPROBATION DE L'AVENANT N° 6 DIT "DE CLOTURE" A LA CONVENTION PARTENARIALE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ORU DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme BOUDJENAH. – Cette convention partenariale a été signée en 2006 avec tous les partenaires de l'opération de renouvellement urbain, l'ANRU bien sûr mais aussi le Conseil général et le Conseil régional.

Là aussi, il y a eu plusieurs avenants. Cette fois, il s'agit de l'avenant de clôture qui vise à formaliser

les modalités de sorties administrative et financière de la convention partenariale pour permettre notamment des mises en conformité avec les nouvelles dispositions du règlement général de l'ANRU qui a changé en 2011, la fongibilité de crédits à l'intérieur de ce que l'on appelle la famille aménagement et surtout, je l'ai évoqué tout à l'heure, d'actualiser la maquette financière et d'acter les redéploiements d'économies dont vous avez le détail dans le rapport. On a des redéploiements d'économies à hauteur de 1,8 M€, ce qui n'est pas négligeable. Cela représente 87 % des économies que l'ANRU a accepté de redéployer. Ils vont permettre d'augmenter la ligne pour l'équipe projets, une autre équipe ANRU, pour continuer à être cofinancés en 2015, pour cofinancer l'élaboration du plan stratégique local que l'on doit élaborer en fin d'opération de renouvellement urbain et, à hauteur d'environ 800 000 € pour chaque tour, de contribuer à la réhabilitation de la Tour du 1 rue des Tertres et de la Tour du 21 rue des Cuverons acquises par la Semaba.

Il faut noter également que l'ANRU avait informé en 2013 que 1 M€ de subventions complémentaires au titre d'opérations isolées serait alloué pour la réhabilitation du 11 rue des Tertres.

Au total, ces trois tours ex-Icade aujourd'hui propriétés de la Semaba vont pouvoir être cofinancées pour des réhabilitations d'ampleur dont elles ont grandement besoin.

Enfin, dans le cadre du redéploiement de 2,6 M€ environ en fongibilité sur les lignes aménagement existantes de la S.E.M. 92 mais, cette fois-ci, c'est à enveloppe constante, un certain nombre de lignes modifiées, je vous en fais grâce, vous l'avez sous les yeux, sont actées dans cet avenant de clôture. Cela marque donc la fin de l'opération de renouvellement urbain.

Mme le MAIRE. - Sur ce dossier, on est assez satisfait des négociations que l'on a menées puisque, pour tout vous dire, l'ANRU aurait bien aimé ne pas redéployer cette somme. Cela a été une bataille un peu longue, des discussions longues pour obtenir ce redéploiement. C'est donc une bonne nouvelle pour la ville.

Le Conseil général des Hauts-de-Seine a aussi accepté de redéployer à hauteur de 380 000 € sur sa participation, ce qui est important. Nous sommes allés avec M. Alexanian voir M. Devedjian pour solliciter cet accord qui a été accepté, ce qui évite à la commune de perdre ces crédits.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CONCESSION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT PORTANT SUR L'OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DIT "DES TERTRES ET DES CUVERONS"

12/APPROBATION DU COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL DE LA SEM 92 POUR L'ANNEE 2014

Mme BOUDJENAH. - Dans son compte rendu, la S.E.M. 92 nous redonne l'avancement opérationnel que vous connaissez sur l'opération dont elle est aménageur, l'opération de renouvellement urbain.

En 2013, une "fissure" est apparue sur la rue des Tertres. Elle a nécessité des sondages et des travaux de réfection qui démarrent courant de ce mois.

Je peux noter, pour aller au vif du compte rendu financier, que l'échéancier financier prévisionnel confirme le ralentissement des dépenses correspondant à l'achèvement prochain de l'opération. Le montant des dépenses s'élève à un peu plus de 54 000 € HT, le montant des recettes à un peu plus de 56 000 € HT, un résultat positif prévisionnel de 1 797 000 € attendu en fin d'opération.

Pour rappel, pour le centre social et culturel de la Fontaine Gueffier, les demandes de subventions n'ont malheureusement pas été retenues par la région Île-de-France. De ce fait, la S.E.M. 92, à la demande de la ville, a sollicité son assurance afin de compenser cette perte.

En conclusion, la S.E.M. 92 nous présente un bilan financier cohérent en maintenant cependant l'appel en participation de la ville en 2016 à hauteur de 990 000 € afin de compenser le cas échéant la perte de subvention de l'État. La ville s'était en effet engagée sur ce point en 2010 auprès du Président du Conseil général des Hauts-de-Seine. La S.E.M. 92 maintient cet engagement qu'elle demandera à la ville.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

REALISATION D'UNE ETUDE/ENQUETE SOCIOLOGIQUE SUR LE QUARTIER DES TERTRES ET DES CUVERONS

13/APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION A PASSER ENTRE LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS) ET LA VILLE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme BOUDJENAH. - Cette délibération a pour but de vous informer qu'une équipe de recherche sur les inégalités sociales, l'ERIS, travaille sur le quartier depuis plusieurs années. En 2008, une étude-enquête intitulée "la constitution des liens sociaux dans les sociétés socialement disqualifiées", je cite : "a eu pour but de répondre à différentes questions : comment se constituent les liens sociaux dans les quartiers urbains ? Quelles sont les relations sociales effectives au sein de ces différents espaces habités ? Comment expliquer le malaise social ressenti par les habitants de certains quartiers ?".

À cette époque, 50 quartiers de Paris et de sa première couronne avaient été étudiés. Parmi ceux-là, 10 ont été retenus dont celui des Tertres et des Cuverons pour une autre étude qui a été publiée en 2009. Dans le contexte de la fin de l'opération de renouvellement urbain, l'idée est de voir l'évolution si je puis dire et de faire une étude portant sur le sujet suivant : "lien social, identité et vie de quartier dans un contexte de rénovation urbaine".

Cela nous semble très intéressant. Pour contribuer à la réalisation de cette étude-enquête, la ville allouera au CNRS une subvention d'un montant total de 5 000 €, une somme qui couvre de manière précise les frais de déplacements, de retranscription et de fonctionnement de la personne en charge des enquêtes. C'est tout à fait raisonnable.

M. ALEXANIAN. - Quand finit l'enquête ?

Mme BOUDJENAH. - Il sera possible de présenter les résultats de l'étude en juin 2015. Elle termine les entretiens au premier trimestre 2015.

Mme le MAIRE. - On vous fera passer les résultats de l'étude.

M. ROUSSEAU. - Merci de nous avoir transmis l'enquête de 2009. Je pense que l'on est un certain nombre à s'en être imprégné. On verra après les comparaisons que l'on pourra faire.

Merci.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PROGRAMME L6 – ILOT SETRA THEATRE DE LA ZAC ECO-QUARTIER VICTOR HUGO

14/PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE D'UN MONTANT FORFAITAIRE DU DEPASSEMENT DE LA CHARGE FONCIERE POUR LE PROGRAMME L6- ILOT SETRA THEATRE DE LA ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO

Mme BOUDJENAH. - Cela a encore un tout petit lien avec l'opération de renouvellement urbain. Il s'agit de la reconstruction des derniers logements en reconstitution des logements détruits de la Barre des Tertres puisque, je vous rappelle qu'avec la vente du patrimoine d'Icade en 2010 dans le quartier sud, la ville a proposé de reporter dans d'autres quartiers de la commune la reconstruction prévue de 113 logements sociaux.

Je vous rappelle à ce titre que la Semaba a reconstruit 241 logements sur les 273 au total. 32 logements sociaux répartis en 15 PLUs CD (construction démolition), 15 PLUs et 2 PLAI devaient être construits le long de la plaine de jeux Maurice Thorez dans le cadre de l'opération de construction Albert Petit Plaine de jeux, opération mixte à côté du chantier de Bouygues qui a commencé.

Lors du comité de pilotage de l'Opération de Renouvellement Urbain des quartiers sud de Bagneux le 3 juillet dernier, la ville a proposé conjointement aux partenaires de l'ANRU et en lien avec la Semaba, bien sûr, de transférer cette opération à un autre maître d'ouvrage en l'occurrence Efidis dans le cadre de l'opération qu'Efidis va faire dans la ZAC écoquartier Victor Hugo, ce que l'on appelle l'opération L6 - îlot Setra-théâtre ou derrière le théâtre avec la crèche en pied d'immeuble.

Il s'agit, ce soir, de transférer la participation financière de la ville à la surcharge foncière qui était prévue, dans le cadre de l'ORU, à la Semaba à la Société Efidis.

Pour information, vous avez le détail de l'opération.

Efidis reconstruirait ces 32 logements plus 11 PLS, soit 43 logements sociaux au total pour un coût de revient d'environ 9,8 M€ T.T.C. La participation financière de la ville à la surcharge foncière est à hauteur de 177 259 €. En contrepartie, Efidis réservera trois logements tel que précisé dans la convention de réservation. Avec la garantie communale qu'Efidis demandera en 2015 à la ville, garantie traditionnelle, on aura 20 % des réservations supplémentaires.

Mme le MAIRE. - Des questions, des avis sur ce point ?

M. MARTIN. - On a eu beaucoup de mal à comprendre toute l'opération financière car elle est assez compliquée, ne serait-ce que pour comprendre le cheminement de ces 32 logements sociaux initialement prévus sur la Plaine de jeux. Dans un souci de développement de mixité sociale, on a transféré ces 32 logements dans la ZAC Victor Hugo. On n'a pas compris à quoi cela correspondait, vous allez peut-être nous l'expliquer.

Sur la ZAC Victor Hugo, le nombre de logements sociaux prévus s'en trouve changé. Je comprends que l'on rajoute 32 logements sociaux. On passe de 11 à 43 logements gérés par Efidis.

Mme BOUDJENAH. – Non.

Je vous répondrai après.

M. MARTIN. - Autant je comprends que le mètre carré de la Plaine de jeux soit moins élevé que celui de la ZAC, autant je ne comprends pas pourquoi c'est la commune qui doit verser 177 259 €.

Mme le MAIRE. - C'est la maquette financière de l'ANRU.

M. MARTIN. - On n'a peut-être pas toutes les "billes".

Quel sort est réservé à ces 32 logements sociaux initialement prévus dans cette Plaine de jeux ? Par quoi, cela sera-t-il remplacé ?

J'ai compris qu'il y avait aussi un changement de maîtrise d'ouvrage sur la Plaine de jeux, c'est-à-dire que c'était la Semaba qui gérait ce projet. Quel sera le nouveau maître d'ouvrage du projet de la Plaine de jeux ? Est-ce Efidis ? Ce n'est pas dit dans le rapport.

Mme le MAIRE. - Non. On les supprime sur la Plaine de jeux.

Mme Boudjenah va vous répondre.

Mme BOUDJENAH. - Peut-être n'était-ce pas clair parce que vous n'aviez plus en tête les opérations précédentes. Il est vrai que cela fait un petit moment qu'on les a passées en Conseil municipal. Ce que l'on appelle la surcharge foncière est une participation de la ville. Pour que l'opération de logements sociaux puisse se construire avec un équilibre raisonnable, il était acté

depuis le début dans la maquette financière que la ville participait à hauteur de tant pour la reconstruction de Blanchard, à hauteur de tant pour les Blains, etc.

Les 177 259 € ne changent pas parce que c'est dans la ZAC écoquartier, c'était déjà le montant prévu pour les 32 logements qu'il faut reconstruire. On avait prévu de reconstruire sur la Plaine de jeux mais qu'on les reconstruise sur la Plaine de jeux ou dans la ZAC écoquartier, c'est de la reconstitution de logements détruits à la Barre des Tertres.

Dans la convention partenariale du départ, ce qui importait à l'ANRU et aux partenaires financiers, c'est que l'on reconstitue un pour un : un logement détruit pour un logement reconstruit. Ils ne connaissent pas Bagneux - je caricature un peu - ils se moquent qu'on les reconstruise à tel ou tel endroit même si, au début, ce qui était prévu était une partie ailleurs et une partie dans le quartier. Avec la vente des logements Icade et l'explosion du nombre de logements sociaux dans le quartier, nous avons pensé qu'il était plus sérieux de ne pas en reconstruire du tout dans le quartier.

Ceux qui étaient élus dans le précédent mandat, Monsieur Martin vous en faisiez partie, se souviennent de cette décision que l'on a prise ensemble.

Les 43 logements qu'Efidis va construire étaient déjà prévus en dehors des 32 de l'ANRU. C'est la première opération de logements sociaux que l'on avait prévu de construire dans la ZAC dans le cadre du taux de construction de 25 % que l'on a proposé pour la totalité de l'écoquartier.

Cela fait trois ans, si je ne me trompe pas, que l'on sait que, derrière le théâtre, il est prévu deux lots. Finalement, c'est un programme mixte.

On a prévu des logements sociaux au-dessus de la crèche et des logements en accession sociale. Tout cela fera le lot L6. Un autre L lui fait face pour ceux qui ont le plan en tête, le lot L7 qui n'est que de l'accession privée à la copropriété. C'est en cours de commercialisation par Immobilière Île-de-France. Le chantier a commencé courant octobre.

Nous avons proposé d'inclure dans les 43 logements qu'Efidis va construire, les 32 pour permettre leur construction quelque part sans que cela pèse sur la Semaba qui, aujourd'hui, n'a pas les fonds propres pour les construire sur la Plaine de jeux, la raison est tout à fait claire, mais aussi pour permettre l'opération d'Efidis avec cette participation financière dans le cadre de l'ANRU. Ceci est la participation de la ville mais ils vont aussi bénéficier d'une subvention de l'ANRU, du Conseil général et du Conseil régional qui était prévue dans la maquette financière de l'ANRU pour la reconstruction des 32 logements. Du coup, cela facilite l'équilibre de l'opération par Efidis. Nous avons tout intérêt à ce que la crèche soit reconstruite le plus rapidement possible puisque la crèche du Champs des oiseaux est fermée depuis fin juillet et qu'elle sera démolie pour permettre l'arrivée du métro. C'est aussi pour permettre d'accélérer l'opération d'Efidis derrière le théâtre.

Efidis est déjà le bailleur de la zone puisqu'ils ont l'immeuble qui donne sur l'avenue Victor Hugo. Ils sont propriétaires du foyer des jeunes travailleurs.

Le devenir du plot qui reste sur la Plaine de Jeu est une question tout à fait pertinente.

L'idée - et la Semaba est en consultation actuellement - est de le transformer en plot en accession à la propriété, sachant que l'on est dans un quartier où il y a plusieurs résidences d'habitat social, plusieurs gérées par la Semaba (Gibbons, Albert Petit, les Blains, France Habitation, de l'autre côté à la Cité des Poitou, le clos Lapaume, etc.). Il nous semble assez pertinent que ce plot de 40 logements de mémoire (32 relevant de la reconstitution de l'offre sociale prévue dans le cadre de l'ORU et 8 PLUs), soit transformé en plan en accession à la propriété pour finir d'équilibrer le bilan de la concession d'aménagement de la Plaine de jeux.

Mme le MAIRE. - Pas d'autres remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AMENAGEMENT URBAIN

GEOOTHERMIE

15/INFORMATION SUR L'ENQUETE PUBLIQUE TENUE DU 24 SEPTEMBRE AU 10 OCTOBRE 2014 PREALABLE A LA CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DES BRUGNAUTS

16/AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE CONCLURE UN ACTE DE VENTE PORTANT SUR LE TERRAIN DE 3 803 M² NECESSAIRE A L'EXPLOITATION DE LA CENTRALE GEOTHERMIQUE SITUEE AU 85-87 AVENUE DU MARECHAL FOCH

Mme MEKER. – Depuis 2011, la ville de Bagneux s'est engagée dans une politique volontariste en matière de développement durable et en particulier de géothermie. Depuis le 13 novembre, vous avez dû remarquer que le derrick de forage pour la géothermie est installé sur le terrain de la Lisette Gérard Foch, anciennement zone technique de stockage pour certaines entreprises sur la ville. On voit maintenant ce forage à l'œuvre.

Pour en arriver là, bien évidemment, il a fallu en passer par une enquête publique concernant la concession d'une partie du chemin rural des Brugnauts. Vous avez cet excellent rapport.

Dans cette enquête publique, le commissaire enquêteur souligne que le public a été suffisamment informé de la procédure de l'enquête et estime que le contenu est satisfaisant.

Ce chemin est le petit chemin qui descend de la rue de la Lisette jusqu'à l'avenue Foch, chemin vicinal qui n'est plus utilisé depuis très longtemps mais qui, sur sa partie basse, entre en plein dans la surface réservée à l'installation des puits de forage puis sur une surface moindre à celle de la centrale de géothermie.

Le commissaire-enquêteur a donné un avis favorable et sans réserve au projet de cession d'une partie de ce chemin rural mais il recommande de poursuivre la concertation déjà engagée avec les associations environnementales pour les aménagements paysagers de la zone et, en particulier, ceux des abords de ce chemin qui s'appelle le PR8 qui est un sentier de randonnée et, ce, en accord avec le Conseil général des Hauts-de-Seine. Cette zone est classée en zone naturelle sensible. La ville a mis en place tout un travail.

Il s'agit pour nous de prendre acte de cet avis favorable du commissaire enquêteur, de déclarer que le terrain est, à ce jour, désaffecté et d'approuver la cession au Sipperec du terrain de 3 803 m² nécessaires à l'exploitation de la centrale de géothermie avenue du Maréchal Foch au prix de 475 000 €.

Évidemment, par rapport aux Domaines, je crois que l'estimation était plus importante que cette somme, et dans le cadre - comme c'est le cas dans ce cas - d'un projet de grande utilité publique, nous pouvons le vendre à un prix moindre. C'est totalement autorisé.

Il s'agit d'autoriser Mme le Maire à signer les actes notariés et à signaler que nous sommes très attentifs - le commissaire enquêteur l'a remarqué et le souligne - à la renaturation de ce chemin vicinal, source de biodiversité pour la zone au-dessus, la friche de la lisette, et pour tout l'environnement.

Mme le MAIRE. - Le forage a commencé. Le 13 décembre, il y aura une journée portes ouvertes sur le chantier de géothermie. Si vous voulez y participer, c'est tout à fait possible par groupes d'habitants car on ne peut pas y aller tous ensemble. C'est le 13 décembre, de midi à 16 heures. C'est dans le compte rendu de la commission.

M. ALEXANIAN. - Vu le nombre de Balnéolais qui habitent dans le coin qui m'interpellent pour

savoir ce qui se passe et pourquoi c'est allumé la nuit, je pense qu'il faudrait une information dans le quartier et, si elle a déjà été faite, je pense que cela vaudrait le coup de la refaire. Beaucoup de gens se demandent ce qui se passe d'autant plus que cela travaille la nuit sans s'arrêter. Il serait bien que l'on refasse une information.

Mme MEKER. - Il y a déjà eu une réunion publique et il en est prévu une autre le 12.

M. ALEXANIAN. - Une réunion publique n'informe que ceux qui y viennent.

Mme MEKER. – Des flyers sont prévus pour tout le quartier. La réunion du 12 décembre se tiendra à la salle Marty et, le 13, il est prévu une visite portes ouvertes de tout le chantier. Il faudrait voir s'il n'est pas possible de baisser la lumière la nuit parce que l'éclairage est intense.

Mme BOUDJENAH. - J'ajoute que l'on regardera de quels riverains il s'agit. Peut-être faut-il que l'on "arrose" davantage. Des gens habitent en surplomb.

M. ALEXANIAN. - Tout à fait, ce sont des gens des Cuverons.

Mme BOUDJENAH. - Ils ne sont pas considérés comme des riverains directs, ils n'ont pas eu l'information directe, nous l'avons faite dans un rayon de 100 mètres environ.

Depuis le mois d'août que la plate-forme a commencé à être construite par la Société Bagéops qui s'occupe du forage, de l'exploitation, on est informé au fur et à mesure du démarrage des travaux de la plate-forme. Nous avons invité une vingtaine de riverains en septembre à la réunion. Le matin du 13 décembre sera réservé aux riverains pour répondre à leurs questions précises sur le chantier, etc. Un numéro vert existe 24h/24. S'il faut refaire une information, on va faire passer à Bagéops... mais afin que tout le monde le sache, un forage de géothermie dure 24/24 7/7. Ce sera ainsi jusqu'en février.

Mme le MAIRE. - Une information se trouve dans le Bagneux Information, cela y était déjà en novembre je crois. On peut continuer. Monsieur Bordes, qui est le rédacteur en chef de Bagneux Information, il faut peut-être que l'on mette de l'information sur le site de la ville. On peut redonner les dates de chantiers, dire qu'il est normal que cela dure jour et nuit, 7 jours sur 7. C'est pour la bonne cause. C'est un projet extrêmement important en termes d'accès à une énergie renouvelable et propre.

Il faut bien passer l'information afin que nos citoyens comprennent l'intérêt public de ce projet.

On va renforcer l'information. Si on peut mettre sur le site les ouvertures de visites possibles au public, ce sera bien, cela contribuera à ce que les habitants aient bien toutes les informations.

Il y a deux délibérations à voter. Nous passons au vote de la délibération n° 15.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Nous passons au vote de la délibération n° 16.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Les délibérations de 17 à 20 sont retirées.

ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO

21/PROROGATION DE LA PROMESSE DE VENTE AU PROFIT DE LA SEMABA DE LA PARCELLE CADASTREE R N° 168 POUR UNE SUPERFICIE DE 2 146 M² APPARTENANT A LA COMMUNE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - C'est la suite de ce que l'on disait tout à l'heure.

Mme BOUDJENAH. - C'est en effet la suite puisque c'est une partie de ce dont a besoin Efidis pour construire l'opération dont on parlait à l'instant.

Comme la promesse de vente a été signée avec la Semaba le 23 décembre 2013 pour un acte de

vente qui devait être signé au plus tard au 31 décembre de cette année. Maintenant que l'opération est désormais confiée à Efidis, cela prend un peu plus de temps. Les modalités de reprise de ce programme impliquent pour la Semaba de vendre à Efidis seulement au deuxième semestre 2015. Il s'agit de proroger la promesse.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

M. ZANI. - Pour rappeler une petite règle : *"un membre du Conseil municipal qui a un intérêt personnel, professionnel, patrimonial en tant que membre d'un organisme concerné dans une affaire soumise à l'assemblée délibérante ne peut prendre part au débat y afférent.*

À défaut, il pourra être sanctionné au mieux en tant que conseiller intéressé, au pire pour prise illégale d'intérêts".

Mme le MAIRE. – Vous ne voulez pas voter ? Vous refusez de prendre part au vote.

Je pense qu'il n'y a pas de souci en l'occurrence, mais bon...

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE UMP ET LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS**

➤ **NE PREND PAS PART AU VOTE = M. ZANI**

TAXE D'AMENAGEMENT

22/MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ET DE LA VALEUR FORFAITAIRE POUR LES AIRES DE STATIONNEMENT NON COMPRISES DANS LES CONSTRUCTIONS CLOSES ET COUVERTES DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

23/EXONERATION FACULTATIVE POUR LES COMMERCES DE DETAIL A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

Mme BOUDJENAH. - C'est une question importante.

On vous rappelle dans le rapport les grandes thématiques de développement de notre ville sur la mobilité, le foncier, l'équilibre habitat emploi, le volet énergétique.

Toutes ces mutations de la ville se développent dans un contexte de financement public incertain.

Dans ce contexte, nos marges de manœuvre sont limitées.

Nous avons procédé en ce début de mandat à une démarche prospective sur le financement des projets de la ville à l'horizon 2020 mettant en exergue les leviers dont nous disposons.

À ce titre, la fiscalité de l'urbanisme fait partie de ces leviers.

La réforme de la fiscalité de l'urbanisme et le Grenelle 2 ont modifié de manière substantielle les outils de financement de l'aménagement urbain avec notamment la création de la taxe d'aménagement qui remplace l'ancienne TLE (la Taxe Locale d'Équipement).

En novembre 2011, il y a trois ans maintenant, nous avons décidé en Conseil municipal d'appliquer un taux de 3 % sur l'ensemble du territoire communal et de conserver le versement pour dépassement du plafond légal de densité, le PLD, jusqu'au 31 décembre 2014 date à laquelle ce versement pour dépassement de plafond légal de densité doit être supprimé.

C'est la loi.

À l'époque, nous avons aussi décidé d'exonérer de la taxe d'aménagement les logements financés en prêt locatif à usage social, les logements sociaux, les prêts locatifs sociaux (PLS) et les

logements en prêt à taux 0 ainsi que d'exonérer les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m² pour la moitié de leur surface et de fixer à 2 000 € la valeur forfaitaire des aires de stationnement.

Aujourd'hui, on vous propose de passer le taux de la taxe d'aménagement de 3 à 5 % sur l'ensemble du territoire communal, un taux d'ores et déjà mis en œuvre par les communes voisines telles que Bourg-la-Reine, Clamart, Montrouge et Sceaux, dans l'idée d'augmenter les ressources provenant de cette taxe d'aménagement dans des proportions qui demeurent modestes et qui pèseront essentiellement sur les opérations importantes situées dans le diffus hors zone d'aménagement concertée puisque, pour les ZAC, l'aménageur prend à sa charge les équipements publics et donc se finance sur la vente de charges foncières. Il n'y a pas d'application de taxe d'aménagement.

Cette taxe d'aménagement portera plus sur les opérations importantes dans le diffus que sur les particuliers qui construisent ou agrandissent leur bien.

Nous pensons qu'il est important d'aller juste au maximum possible du taux pour engranger les recettes qui nous permettront d'améliorer le financement des équipements et des aménagements publics dans les années à venir.

Concernant les exonérations, nous proposons de supprimer celles pour les logements sociaux et les logements en prêt à taux 0 car, en fait, la plupart des opérations de construction de logements sociaux auront lieu dans les secteurs de projets type ZAC qui seront, de fait, exonérés. Si, dans le diffus, des opérations proposent de construire des logements sociaux, on y regardera à deux fois si je puis dire. On pense que ce ne sera sans doute pas le cas. On propose en tout cas de ne pas les exonérer et de maintenir l'exonération, pour ne pas pénaliser le commerce de proximité, pour la moitié de leur surface pour les commerces de détail, les surfaces de vente inférieure à 400 mètres carrés et d'aller au montant maximum autorisé, soit 5 000 €, pour la valeur forfaitaire appliquée aux places de stationnement non comprises dans les constructions.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons aux votes.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 22 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 23 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SECTEUR INTERVENTION EPF

24/AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR DU PAVILLON SITUE 15 RUE BLANCHARD SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION AC N° MODALITES D'EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Mme le MAIRE. - Cette délibération est prise pour évider les squats.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

TRANSACTION IMMOBILIERE

25/ACQUISITION DE LOTS DE VOLUMES 9-11, RUE BLAISE PASCAL

Mme BOUDJENAH. - C'est la fin de l'opération de constructions réalisée par Cogedim qui s'appelle Villas Longchamps, rue Blaise Pascal, livrée depuis avril qui est d'ailleurs totalement commercialisée. C'est une opération de 35 logements.

Il reste un volume de 763,60 m² qui va servir de jardin pédagogique pour l'école Paul Vaillant Couturier. Il y a un sentier d'accès pour ce groupe scolaire. Ces emprises étant non constructibles et enclavées, la SCCV Blaise Pascal cède à la ville cette parcelle pour un montant de 3 000 €.

Au PLU, on projette de classer ces deux lots de volumes en zone N, non constructible, dans le cadre de notre politique de protection et de mise en valeur de la trame verte.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

MARCHES PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT

26/APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION DE LA S.A.R.L "LES FILS DE MADAME GERAUD" POUR L'ANNEE 2013 RELATIF A LA DELEGATION DES MARCHES PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT DE LA COMMUNE

M. ROMERO AGUILA. – L'exploitation des marchés d'approvisionnement de la commune fait l'objet d'une délégation de service public depuis plus de 50 ans.

Le contrat d'exploitation en cours a été confié par la commune à l'entreprise "Les fils de Madame Geraud" par délibération du Conseil municipal en date du 8 décembre 2009 suite à appel public à concurrence.

Là, ce qui vous est présenté en réalité, c'est le rapport d'activité annuel qui nous indique les ajustements tarifaires annuels des droits de place, la redevance annuelle forfaitaire reversée par le délégataire à la commune, l'exploitation, le suivi technique, les comptes de l'exercice afférents à la délégation et le bilan d'activité en matière d'animation.

Ce sont les éléments administratifs qui doivent être rendus.

Ce qu'il est intéressant de noter, c'est, d'une part, une progression des recettes assez faible. C'est lié à l'évolution de la tarification des droits de place de 2,26 %. Malgré un bilan qui fait apparaître un excédent de 67 598,71 €, le résultat contractuel après amélioration du délégataire fait apparaître un résultat déficitaire de 43 171,29 €.

Les éléments à prendre en compte qui nous intéressent, peut-être plus concrètement dans cette affaire, sont les suivants : dans ce contrat de délégation de service public signé en 2009, nous avons la prévision d'une redevance annuelle d'un montant de 169 000 € qui était due jusqu'au 31 décembre 2013. Je ne vais pas rentrer dans les éléments techniques, l'idée est que, lors de la signature de ce marché, le prestataire "les fils de Mme Geraud" devait engager des travaux pour la rénovation du marché, essentiellement le marché Léo Ferré même s'il gère le marché Léo Ferré et le Marché Dampierre.

Pour pouvoir engager ces marchés, il faut que des études préalables soient faites. Le bureau d'études Team Concept qui a été retenu pour ces études, l'a été courant 2014, ce qui nous a amenés à faire un avenant pour permettre de maintenir les délais pour cette réalisation de travaux. Je sais que c'est une inquiétude qui a été parfois posée par certains, nous sommes dans l'attente de ce diagnostic et de ces études avant de pouvoir lancer les travaux très concrets sur le marché.

Au-delà, il a été demandé au délégataire dans le cadre de ses missions :

- d'améliorer le fonctionnement du marché Léo Ferré notamment en ce qui concerne le positionnement des non-abonnés, ce que l'on appelle les volants, les gens qui viennent s'installer de

manière pas toujours régulière et fréquente sur l'espace de parking qui se trouve devant le marché,
 - de maintenir les efforts pour assurer un bon état de propreté du marché. Les difficultés rencontrées dans la collecte des déchets nécessitent une plus grande réactivité de la part du délégataire vis-à-vis de la société en charge de la collecte et de la maintenance du compacteur. Le compacteur qui doit pouvoir réduire les déchets a rencontré quelques soucis techniques il y a quelques temps.

Le délégataire doit mettre à la disposition des commerçants des bacs en nombre suffisant pour maintenir un bon niveau de propreté.

D'un autre point de vue - nous essayons d'y être très attentifs y compris dans le renouvellement des abonnements - on a beaucoup de demandes là-dessus, on essaie d'être vigilants à donner l'équilibre dans le marché en termes de qualité pour l'offre commerciale qui est faite. Un travail a été engagé sur les actions que nous pourrions mener auprès de l'immeuble Aristide.

On a proposé la mise en place d'une plate-forme de livraison. Pour l'instant, la réactivité des commerçants est assez réduite là-dessus. C'est aussi un des éléments peut-être culturels dans le mode de fonctionnement qui pourrait être... Le fait que les salariés passent commandes le jeudi pour ensuite venir les chercher... Il faudrait les mettre en stocks réfrigérés afin qu'ils puissent repartir chez eux avec leurs achats. Je crois qu'il y a quelque chose à mettre en place auprès des commerçants.

En même temps, on a, de ce point de vue, des représentants des commerçants plutôt dynamiques. On est dans une bonne perspective pour ce genre de travaux.

L'autre élément est la dynamisation de l'offre du marché de la Place Dampierre dans l'élargissement du marché qui reste malheureusement assez restreint bien qu'il soit très qualitatif en termes d'offres, mais on demande un élargissement du choix sur ce marché. Nous avons fait part de nos exigences à notre délégataire.

Nous avons en ce moment - il ne faut pas se le cacher - une vraie difficulté, que nous allons traiter, avec le stationnement. C'est dû en partie à un certain nombre de changements sur la zone mais aussi à d'autres effets plus exogènes. Nous allons essayer d'étudier assez rapidement les alternatives en termes de stationnement.

Sous réserve des éléments que j'ai indiqués, je vous propose de prendre acte du rapport annuel d'exploitation 2013 de la SARL "les Fils de Madame Geraud" pour la délégation de l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. – Je suis intervenu hier en commission. Je rappelle trois points.

Le premier qui nous inquiète fortement est le stationnement des camions. Le parking prévu pour ces camions est définitivement supprimé. Hier, il y a eu quelques idées lancées à 500 mètres du marché. Je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure solution. C'est quelque chose de très préoccupant les jours de marché sur tout le quartier.

Le deuxième est l'intérêt de lancer une étude. Effectivement, le marché est dégradé. En revanche, vu les travaux dans la ZAC Victor Hugo, je serais étonné qu'on lance des travaux d'envergure dans les 5 voire les 10 ans qui viennent. Quel est l'intérêt de lancer une étude en 2014/2015 pour des travaux hypothétiques dans un certain nombre d'années du fait que, vraisemblablement, cela ne sera pas prioritaire par rapport à l'aménagement de la ZAC Victor hugo ?

Le troisième point est les problèmes de sécurité récurrents depuis des années sur le marché Léo Ferré. Les stands débordent sur les trottoirs avenue Albert Petit. Le jour où il y aura un accident... Toutes les poussettes sont obligées de passer sur la route pour éviter les stands. Nous avertissons

depuis longtemps de ce problème et rien n'est fait pour le débordement des stands sur l'avenue Albert Petit.

M. ALEXANIAN. - Je n'ai pas constaté ce problème. Ce que je constate en revanche, ce sont les stationnements de voitures. Il n'y a pas de débordement parce que des voitures stationnent parfois en nombre et en surnombre. N'ayant pas constaté ce phénomène, je ne vais pas répondre là-dessus.

J'ai une question financière. Je ne comprends pas. On a donné pendant 4 ans 160 000 € au prestataire ? C'est cela ?

Mme le MAIRE. - Non. C'est l'inverse. C'est lui qui nous paye.

M. ALEXANIAN. - Pour la réhabilitation à venir ?

Mme le MAIRE. - Non, pour la gestion.

Mme BOUDJENAH. - C'est une DSP.

M. ALEXANIAN. - C'est lui qui vous paye ?

Mme le MAIRE. - Oui.

M. ALEXANIAN. - À partir de cette année, il va passer de 160 000 à 100 000 plus 70 000 ?

M. ROMERO AGUILA. - Oui.

Mme le MAIRE. - À partir de la réhabilitation, pas à partir de cette année.

M. ALEXANIAN. - À partir de la réhabilitation. Pour l'instant, on en est au niveau de l'étude. Jusqu'à quand va-t-on continuer ce régime ? C'est cela qui n'est pas très clair, que je n'ai pas très bien compris.

M. ROMERO AGUILA. - Je vais essayer de répondre aux deux questions en même temps. L'idée est que la réhabilitation soit financée pour moitié, si j'ai bien compris l'ensemble du sujet, par Les fils de Madame Geraud. On a quand même un vrai sujet. La contrepartie est une délégation de service public sur un temps long. Le sujet était aussi qu'il y ait un investissement de la part du gestionnaire, du délégataire. Il faut absolument que l'étude se termine. On a peut-être un sujet. Je ne suis pas en capacité de dire aujourd'hui quand les études seront terminées mais, à l'issue de celles-ci, il faudra bien lancer à minima un relifting de tout cela. On ne peut pas rester dans la situation actuelle même pour les commerçants eux-mêmes qui ont plutôt des produits valorisés dans un cadre qui ne l'est pas tellement. On a un vrai sujet à traiter. La mise aux normes est également nécessaire. On lancera des travaux même s'il y a d'autres enjeux. Là, il y a un financement un peu différent sur lequel une partie de cette redevance viendra payer une partie de l'emprunt qui sera contracté sur ce sujet.

Sur la sécurité, je vais au marché à peu près tous les dimanches.

Mme le MAIRE. - 50 %, 1,5 M€.

M. ROMERO AGUILA. - On a la possibilité d'engager des réhabilitations qui aient un sens significatif.

Il y a deux éléments : la réhabilitation du marché en tant que telle et la réfection de la place du marché sur l'ensemble des travaux vont avoir lieu dans cette partie de la ville. Forcément, un autre pôle commercial va se générer assez naturellement avec les métros, etc. C'est aussi cet élément de réflexion globale sur la ville que l'on doit mener et voir quelles prestations seront faites.

Il existe des hypothèses extrêmement variées, mais je pense que ce marché est un pôle d'attractivité important qui va d'ailleurs au-delà de notre ville. D'un certain point de vue, c'est plutôt une bonne chose. Cela peut avoir des conséquences de stationnement, je l'entends Patrick, mais le sujet, je

pense, est que cette zone d'activités n'est pas inintéressante pour la ville du point de vue économique.

Je le taquine !

S'agissant de la sécurité sur Albert Petit, je me sens un peu concerné, mais je n'ai vraiment pas vu ce débordement. Je vais y faire attention, peut-être cela m'a-t-il échappé. Quoi qu'il en soit, j'indiquerai qu'il faut faire attention à cela. On a des règles. Il n'y a pas de raison qu'il y ait un débordement au-delà du cadre permis.

Sur la question plus globale du stationnement, une partie du stationnement habituel a été fermée. Elle ne nous est plus autorisée, nous n'y avons plus accès.

Nous avons un accord de la ville de Cachan pour permettre un certain nombre de stationnements de son côté. Ce stationnement n'est pas très bien positionné pour les commerçants. Ce n'est pas forcément ce qu'il y a de plus pratique. Néanmoins, des navettes existent entre le stationnement et le marché pour essayer de faciliter le transport.

Maintenant, nous allons étudier, je pense avancer sur la possibilité d'utiliser une partie de la nationale 20, entre les Meuniers et Albert Petit, pour pouvoir, sur une partie, placer des camions, ce qui libérerait en grande partie la rue des Meuniers où il y a des nuisances.

Cette question est très présente.

En plus, le jeudi matin ou le dimanche matin, la nationale 20 ne devrait pas poser de problèmes majeurs dans un axe relativement large.

J'espère avoir répondu à vos attentes, inquiétudes et questions, partiellement en tout cas.

Mme le MAIRE. - Il convient de passer au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

HABITAT

27/PROPOSITION D'EVOLUTION DE LA COMMISSION LOCALE DU LOGEMENT EN COMMISSION LOCALE DE L'HABITAT

Mme le MAIRE. - Chaque groupe a déjà désigné ses représentants.

Cette commission est composée de sept élus de l'équipe municipale, d'un représentant du conseil local de la jeunesse, d'un représentant des personnes handicapées désigné par la commission d'accessibilité, de trois représentants banéolais des amicales de locataires et du directeur du service logement.

Cette commission s'est réunie dans le mandat précédent.

Je passe assez rapidement. Nous pensons que les enjeux du logement sont en pleine évolution sur la commune, notamment la politique locale de l'habitat. Dans cette commission, il y a besoin d'aborder à la fois les questions du logement social et de ses attributions, mais également les questions du logement en accession à la propriété puisque, je vous rappelle, le service logement est devenu service habitat et gère aussi le déploiement d'opérations neuves de logements, par exemple, en transmettant aux Balnéolais qui souhaitent acquérir les programmes d'acquisition en les mettant en lien avec les promoteurs.

On vous propose de transformer cette commission en commission locale de l'habitat qui examinera l'ensemble de la politique de l'habitat de la commune et donc d'en élargir sa composition en ajoutant un représentant de chaque conseil de quartier.

On ajoute une représentation citoyenne plus importante, un représentant de chaque conseil de

quartier, quatre représentants des demandeurs de logement qui seront désignés par tirage au sort de volontaires et trois représentants des principaux bailleurs de logements sociaux de la ville (Domaxis, Semaba et Hauts-de-Seine Habitat) qui ont en fait le gros du contingent sur la commune dans cette commission.

Cela a été discuté en commission. Il y a eu un avis plutôt favorable de la part des collègues.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIFUREP

28/RAPPORT D'ACTIVITE DU SIFUREP POUR L'ANNEE 2013

Mme le MAIRE. - Vous avez le rapport d'activité. Si vous nous en faites grâce, on ne fait pas de présentation et on prend acte que l'on a lu ce rapport.

Je vous remercie.

SERVICES TECHNIQUES

CONSTRUCTION DU CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DES CULTURES ÉMERGENTES DE BAGNEUX

29/ACCEPTATION DES AVENANTS N° 1 AUX MARCHES N° 321601, 321602, 321603, 321608, 321606, 321607, ET 321610 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LES SIGNER

Mme le MAIRE. - C'est une série d'avenants. Avez-vous besoin que l'on y revienne ?.... De mémoire, le montant total des avenants est d'au moins de 740 €. Nous sommes sur des régularisations.

M. ROUSSEAU. - Vous nous expliquez bien que c'est à coût constant ?

Mme le MAIRE. - Tout à fait. C'est même un tout petit peu moins.

M. ROUSSEAU. - J'avais déjà posé la question en commission, mais je la repose. Merci.

Mme le MAIRE. – Dans la délibération, il y a même une diminution de 0,02 % du montant initial de l'opération. Cela n'a aucun impact.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

TRAVAUX D'ETANCHEITE DALLE DES BAS-LONGCHAMPS

30/APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'ETANCHEITE DE LA DALLE DU CENTRE COMMERCIAL DES BAS LONGCHAMPS A PASSER ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE SNC BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - On signe la convention avec le nouveau propriétaire. Le centre commercial des Bas-Longchamp a une nouvelle fois changé de propriétaire. Le montant final des travaux s'élève à 223 000 €.

Y a-t-il des questions ?

M. MARTIN. - Quelle est, en finalité, la contribution de la ville dans ces 223 000 € ? Ce n'est pas clair.

Mme le MAIRE. - 50 % du montant de ces travaux.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SUBVENTIONS

AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE ET AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE (SENATRICE ET DEPUTEE)

31/DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CG POUR L'AMENAGEMENT DE TROIS CLASSES ET DU CENTRE DE LOISIRS CACHIN

32/DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE MME BRIGITTE GONTHIER-MAURIN, SENATRICE, POUR LE REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'HOTEL DE VILLE

33/DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LE REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'HOTEL DE VILLE

34/DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES COURS MAURICE THOREZ MATERNELLE ET JOLIOT CURIE MATERNELLE

35/DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE MME JULIE SOMMARUGA DEPUTEE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES COURS MAURICE THOREZ MATERNELLE ET JOLIOT CURIE MATERNELLE

36/DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE SERIE DE FENETRES A L'ECOLE ELEMENTAIRE ALBERT PETIT

37/DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LA RENOVATION DES VESTIAIRES ROUSSEAU

M. DIMBAGA. - Nombre d'opérations de travaux envisagées sur les bâtiments publics de la Ville, comme sur leurs abords pour l'année 2015, peuvent prétendre aux subventions du Conseil général des Hauts-de-Seine ainsi qu'aux réserves parlementaires de la députée et de la sénatrice.

Chaque année dans le cadre d'un programme pluriannuel de rénovation des cours d'écoles, la ville de Bagneux sollicite le Conseil général des Hauts-de-Seine afin que ce dernier subventionne les travaux réalisés.

Les taux de subvention du Département sont fixés pour Bagneux à 19 % pour les équipements sportifs et à 39 % pour les bâtiments scolaires, calculés sur le montant HT des travaux.

Les opérations suivantes envisagées en 2015 rentrent dans ce cadre :

- Le réaménagement des locaux de l'hôtel de ville,
- La rénovation des vestiaires Rousseau,
- L'aménagement de salles de classe et du centre de loisirs Marcel Cachin,
- Le remplacement des menuiseries extérieures dans divers bâtiments communaux,
- Réhabilitation de la cour d'école Maurice Thorez Maternelle,
- Réhabilitation de la cour d'école Joliot-Curie maternelle.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à déposer l'ensemble des demandes de subventions auxquelles peuvent prétendre ces travaux auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine et des élus parlementaires.

Mme le MAIRE. - Je les fais voter une par une. C'est obligatoire.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 31 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 32 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Nous remercions Mme Brigitte Gonthier-Maurin.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 33 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 34 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

⇒ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 35 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Nous remercions Mme Julie Sommaruga.

⇒ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 36 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

⇒ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 37 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

CONVENTION DE PARTENARIAT

38/ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMPAGNIE SOUROUS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Cette subvention de 15 000 € devait être versée par le Conseil général à cette Compagnie. Celle-ci a demandé que ce soit la ville qui touche la subvention pour la lui reverser ensuite.

Ce sont des choses déjà vues dans le cadre du contrat de ville.

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE - CLAS - CENTRE SOCIAL ET CULTUREL FONTAINE GUEFFIER ET CENTRE SOCIAL ET CULTUREL JACQUES PREVERT

39/ACCEPTATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PROPOSEE PAR LA CAF 92 RELATIVE AU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE POUR LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA FONTAINE GUEFFIER POUR LA PERIODE 2014-2017 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

40/ACCEPTATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PROPOSEE PAR LA CAF 92 RELATIVE AU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE POUR LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL JACQUES PREVERT POUR LA PERIODE 2014-2017 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme CHAMI. - Il s'agit d'accepter les conventions d'objectifs et de financement relatives au CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) pour les deux centres socioculturels Jacques Prévert et Fontaine Gueffier.

Le CLAS accompagne une trentaine d'enfants des classes de CP au CM2 du secteur pour le CSC Jacques Prévert, 30 enfants des écoles élémentaires, 30 collégiens et 15 lycéens pour le CSC Gueffier.

Les activités se passent tous les soirs, hors mercredis et vacances.

Pour information, le soutien financier de la C.A.F. se monte à 13 000 € pour les deux CSC.

Je tenais à préciser qu'au vu de la qualité des projets présentés par les deux CSC au moment de la demande d'inclusion dans ce dispositif, pour la première fois, la C.A.F. propose un financement sur 3 ans de 2014 à 2017.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer ces conventions.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ou des questions ?....

(Aucune.)

Nous passons aux votes.

⇒ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 39 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

⇒ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 40 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

41/APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT DE 10 000 € A L'ASSOCIATION LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE

M. ALEXANIAN. - Nous construisons le centre régional des arts du cirque.

Pour faire vivre cet équipement, nous passons une convention avec ceux que nous avons mandatés pour le faire vivre. C'est l'objet de cette délibération qui modifie celle passée en février 2014 principalement sur deux aspects : l'aspect financier et l'aspect objectif.

L'aspect objectif

Nous voulons que le PPCM :

- mette en place des actions de sensibilisation et d'initiation aux arts du cirque en partenariat avec les services municipaux, un atelier de formation aux arts circartiens dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,

- mette en place, conduise et évalue des actions de désenclavement culturel et social des quartiers prioritaires dans le cadre de l'action CUCS 2014 et participe aux manifestations organisées par la ville. C'est une redite du premier qui était partenariat avec les services municipaux, mais cela précise bien.

L'aspect financier

Nous nous engageons à verser une subvention de fonctionnement de 25 000 €, une subvention au titre du CUCS de 3 000 € et une subvention complémentaire de fonctionnement de 10 000 € en raison de la mise en place d'ateliers dans le cadre des temps d'accueil périscolaire, ce qui représente un total de 38 000 € qui iront annuellement au PPCM.

Voilà les deux modifications. Le total est bien de 38 000 €. Il y a une erreur dans le texte.

Mme le MAIRE. - Ce soir, nous ne votons que les 10 000 € supplémentaires. On a déjà voté.

Des questions ?

M. MARTIN. – Un complément, on voit que le PPCM peut assurer de nouvelles activités, notamment celles autour de la mise en place du temps d'activité périscolaire.

On en parlera dans une autre délibération, on aurait aimé connaître les activités prévues dans le cadre du nouveau temps d'activité scolaire ? À chaque vote, a-t-on un schéma global de toutes les activités prévues dans le cadre de ce nouveau temps d'activité ?

M. ALEXANIAN. - On vous le fournira.

Mme le MAIRE. - Que sur le PPCM ?

M. MARTIN. - Non.

Mme le MAIRE. - D'une manière générale.

On vous le fournira quand on aura le bilan parce que c'est évolutif. Quand ce ne seront pas des services municipaux en direct mais que ce sera du partenariat associatif, on vous donnera la liste des associations avec lesquelles on a travaillé et le nombre d'heures qu'elles ont fournies sur des actions culturelles ou sportives.

M. ROMERO AGUILA. - Il y a la question éventuelle de l'action élargie du PPCM dans ce cadre, mais au-delà, nous soutenons l'action du PPCM parce qu'elle va au-delà de la ville. On est dans un cadre régional, voire même au-delà, dans le cadre circassien avec une dimension sociale. Le PPCM

est une association qui amène un travail international, qui est engagé avec Madagascar et d'autres villes. Aujourd'hui, il commence un travail important avec Santiago du Chili. Il y a une dimension de volonté de faire de ce centre un cadre, en tout cas dans un premier temps, qualifiant, voire dans un second temps, diplômant sur un secteur très peu structuré. De ce point de vue, toutes les actions d'appui à une structure comme celle-là que nous pourrions mener vont permettre des leviers de financement. Il ne faut pas voir les appuis qui pourraient être faits par la ville uniquement comme des appuis ponctuels, mais comme une force pour pouvoir lever d'autres fonds et des possibilités de financement au vu de l'action globale que mène le PPCM.

Mme le MAIRE. - La construction du centre est en cours. À la baraque de chantier, il y a une initiative avec les associations de la ville auxquelles vous pouvez participer tous les vendredis à partir de 19 heures. Normalement, si tout va bien, l'inauguration aura lieu le 25 juin prochain dans le cadre du festival cirque Hip-Hop que fait le PPCM tous les ans. On a déjà fixé la date puisque le chantier devrait être terminé.

Je voulais vous donner l'information.

Vous aurez l'invitation d'ici là ! On est déjà dans un travail très prospectif.

Nous passons au vote.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE UMP VOTANT CONTRE

Mme le MAIRE. - Il n'y a plus que nos deux collègues à convaincre ! On va y arriver !

42/SOLIDARITE DE LA VILLE DE BAGNEUX ENVERS LES REFUGIES DE KOBANE AU KURDISTAN DE SYRIE - VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 1 500 EUROS AU CROISSANT ROUGE DU KURDISTAN

M. BESSON. – Ce soutien offert par notre ville s'inscrit pleinement dans la politique de solidarité que porte Bagneux. La ville de Kobané et sa population civile subissent une situation terrible depuis de trop nombreux mois. Il ne me paraît pas nécessaire de développer plus.

Cette participation peut paraître modeste au vu de la catastrophe humanitaire, malheureusement parmi d'autres, qui frappe cette région. Cependant, sauf erreur, il y a près de 260 communes de plus de 30 000 habitants en France. Si chacune faisait comme nous, la somme serait conséquente.

Mme le MAIRE. - Tout à fait. Plusieurs collectivités ont déjà voté des subventions. La nôtre s'élève à 1 500 €.

Mme POURTAUD. - Je vais juste dire quelque chose suite aux propos de M. Besson. Bien sûr, nous allons voter pour, mais il y a tellement d'autres choses pour lesquelles on pourrait aussi voter en ce monde bien anormal que voilà... Je m'arrêterai là.

Nous voterons bien sûr, mais il y a tellement d'autres choses aussi.

M. ROMERO AGUILA. - Je me sens très concerné par ces affaires. Cela dit, je peux comprendre vos réserves, Madame Pourtaud.

Mme POURTAUD. – Ce ne sont pas des réserves.

M. ROMERO AGUILA. - Vous pointez une situation. D'ailleurs, vous êtes dans une position beaucoup plus constructive que ne le sont vos représentants à la région pour lesquels toute l'action internationale et les questions de solidarité ne sont que des gabegies et de l'argent mis par les fenêtres. C'est un élément de solidarité, c'est un élément qui nous parle, un supplément d'âme. Là, nous sommes sur des sommes qui peuvent paraître symboliques, mais dans une commune comme la nôtre, cela veut dire que nous ne sommes pas du tout renfermés sur nous-mêmes et qu'il y a une dimension de solidarité que nous partageons. Si on ne peut pas comme certains prendre toute la misère du monde, nous devons y prendre notre part. Cet élément est extrêmement important. Je

serai toujours pour soutenir ce genre d'action parce que c'est un élément qui nous permet de nous rattacher au monde et à la situation qui est celle de nos semblables sur terre qui ont peut-être moins de chance que nous.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme MEKER. - Juste un mot pour souligner que cette action est extrêmement symbolique. Elle signifie également le caractère compliqué de ce qui se passe dans le monde actuellement. La ville, tout en montrant de l'empathie et de la solidarité envers les populations qui souffrent ne reste pas indifférente à ce qui l'entoure en ce qui concerne les actions terroristes qui apparaissent çà et là dans le monde et qui, peut-être à terme, sont un vrai danger aussi pour toutes les sociétés : Kobanêses, mais aussi la nôtre. Il est important que nous manifestations un désir de paix et de paix pour les hommes de bonne volonté. Je le ressens aussi comme cela.

Mme le MAIRE. - Nous sommes en lien avec le Croissant rouge du Kurdistan. C'est à lui que nous proposons de donner cette subvention.

Je vous propose de passer au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

COMMUNICATION

FOURNITURE DE PAPIER POUR L'IMPRIMERIE ET LA REPROGRAPHIE - LOT N°1 – 2 - 3

43/ACCEPTATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 200600 A PASSER AVEC LA SOCIÉTÉ INAPA ET AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

44/ACCEPTATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 200602 A PASSER AVEC LA SOCIÉTÉ TORRASPAREL ET AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

45/ACCEPTATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 200603 A PASSER AVEC LA SOCIÉTÉ PAPYRUS ET AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ENTRETIEN

FOURNITURE ET INSTALLATION DES PRODUITS D'ENTRETIEN (8 LOTS)

46/AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHÉS A BONS DE COMMANDE CORRESPONDANTS POUR LE SERVICE DU PERSONNEL D'ENTRETIEN, LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION (PETITE ENFANCE) ET DE LA

RESTAURATION

Mme le MAIRE. - Il y a 7 lots.

Avez-vous des remarques à émettre ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous propose maintenant d'évoquer la question des tarifs.

TARIFS

46 BIS/REDUCTION TARIFS RESTAURATION EN CAS DE PERTURBATION MAJEURE OU FERMETURE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

RESTAURATION

46 TER/APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Mme DAVID. - Il s'agit de présenter deux délibérations concernant des réductions de tarifs sur la restauration, les accueils du soir en maternelle et les études en élémentaire.

Le règlement des prestations municipales liées à l'enfance notamment la restauration, les études et les accueils de loisirs est basé sur des forfaits : un forfait mensuel pour les études et les accueils et différentes possibilités de forfaits qui ont été mis en place pour la restauration depuis la rentrée scolaire, des forfaits de 1 à 5 jours pour l'enfant qui mange tous les jours à la restauration scolaire.

Nous n'avions pas prévu, dans la délibération précédente, de réduction de ces forfaits en cas de grève, c'est le sens de cette délibération.

Le mouvement de grève des animateurs a perturbé de façon conséquente les accueils du soir puis le temps de restauration.

Je vous propose donc de réduire les forfaits pour ces services non rendus.

L'une des deux délibérations concerne la réduction du forfait pour les accueils du soir et les études. Celle-ci permettra de ne facturer qu'un demi-forfait pour le mois d'octobre. Cette délibération est ponctuelle.

La deuxième délibération est faite pour appliquer des réductions de forfaits les jours de grève puisque les enfants ne peuvent dans ce cas déjeuner à la restauration scolaire.

Pour compléter, on propose de réduire la facture de restauration d'octobre de deux jours : un jour de grève et un jour où le service a été assuré de façon allégée : le repas fut froid mais néanmoins complet.

Vous avez le détail du calcul dans la délibération.

Mme GABIACHE. - Après l'acceptation de cette délibération, je l'espère en tout cas parce que c'est un vrai sujet dans les conseils d'école, j'aimerais qu'il soit possible de faire une communication assez rapidement, y compris aux parents, qui sont très démunis face à la nouvelle forfaitisation, qui sont encore en période de latence. Ils disent eux-mêmes qu'ils sont en période d'adaptation parce que tout un système est à revoir. Il y a aussi les nouveaux Balnéolais.

On pourrait peut-être faire une communication rapide sur ce changement de tarif pour permettre à tous les gens qui siègent en conseil d'école, qui sont logiquement là, d'avoir les éléments de réponse assez rapidement.

C'est un élément de "communication".

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres remarques ?....

(Aucune.)

Cela nous permettra de facturer moins le mois prochain, compte tenu de ce qui s'est passé au mois d'octobre sur la commune.

Nous passons aux votes.

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION 46BIS : ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION 46TER : ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie. Bien sûr, nous communiquerons rapidement. Nous enverrons peut-être à nouveau un mail aux élus dans les conseils d'école et aux représentants des parents d'élèves et naturellement à tous les parents.

Mme TALLA. - C'est prévu.

Mme le MAIRE. - On les informera que le Conseil municipal a voté favorablement.

ÉDUCATION

NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP)

47/ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE A PASSER AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE RELATIVE AUX NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP) ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Puisque la communauté d'agglomération gère les équipements culturels et sportifs, la piscine n'est pas concernée, et surtout culturels de la ville, il y a besoin de passer une convention dans le cadre des nouvelles activités périscolaires.

Des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

JUMELAGE

48/PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT DE DEPLACEMENT ET D'HEBERGEMENT DE M. BESSON, CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE AU JUMELAGE ET A LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA PERIODE DU 30 OCTOBRE AU 7 NOVEMBRE 2014

Mme le MAIRE. - Cela concerne les frais de déplacement de Jean-Marc Besson qui s'est rendu pendant une semaine à Grand-Bourg pour travailler sur les questions du jumelage avec la ville de Grand-Bourg et le Directeur artistique du PPCM. Les échanges entre le PPCM et La Guadeloupe vont s'étendre avec Grand-Bourg, la ville avec laquelle nous sommes jumelés entre autres.

Mme POURTAUD. - Une petite boutade, on va voter mais c'est sûrement bien là-bas. Si l'on pouvait tourner... C'est dommage !

Mme le MAIRE. - Vous aurez noté, Madame Pourtaud, que nous avons fait à l'économie, puisque nous n'y avons pas envoyé de délégation, mais uniquement notre élu.

Mme POURTAUD. - Je n'ai pas dit cela. C'était une petite taquinerie.

M. BESSON. - Pour répondre à Mme Pourtaud ! J'ai une anecdote. Lors d'une réunion qui s'est passée dans le cadre de Cités Unies de France, il y a eu un petit tour d'horizon sur les nouveaux élus au jumelage à la coopération internationale. Ils venaient un peu exposer l'effet que cela leur faisait, etc. Il y avait une certaine unanimité à dire : "nos collègues nous disent : oh ! la chance, vous allez voyager !". Beaucoup faisaient remarquer que c'était extrêmement agaçant !

Rires...

M. ROMERO AGUILA. - Je partage largement ! C'est fatigant !

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PERSONNEL

49/CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR POUR LA DIRECTION DE LA POPULATION

Mme le MAIRE. - C'est un départ en retraite.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

50/CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{EME} CLASSE POUR LA DIRECTION DE L'ENTRETIEN

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

51/CREATION D'UN EMPLOI DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

53/CREATION D'UN EMPLOI D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

Mme le MAIRE. - C'est le Directeur général des services qui a réussi son concours.

Nous allons tous l'applaudir sinon il va m'en vouloir !

Applaudissements...

Mme POURTAUD. - Madame le Maire, suite à la commission des finances hier, je l'ai déjà félicité et, d'ailleurs, il sait ce qu'il doit faire !

Mme le MAIRE. - Il aurait pu nous amener le champagne !

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

52/EXPERIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL GENERALISEE A L'ENSEMBLE DES SERVICES POUR L'ANNEE 2014

Mme le MAIRE. - Je vous rappelle qu'à compter de 2015, à la notation va être substitué l'entretien professionnel comme procédure d'évaluation.

Nous avons expérimenté la mise en place de cet entretien professionnel généralisé sur quatre services : la DRH, la Direction des bâtiments, la Direction de la restauration et la Direction de l'habitat. Maintenant, nous allons l'étendre à l'ensemble du personnel comme le prévoit la loi.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - J'ai une question orale de M. Zani.

Monsieur Zani, vous m'avez adressé une question au sujet des véhicules de police municipale qui ne

sont pas, à ce jour, sérigraphiés. Pourquoi n'est-il pas marqué police municipale sur les véhicules de la police municipale ? Vous avez proposé que l'on puisse le faire.

Pour vous répondre sur cette question que l'on a bien en tête, dans notre service de police municipale, il y a des policiers municipaux et des ASVP, des personnels qui n'ont pas le grade de policier municipal.

Jusqu'à aujourd'hui, dans notre service, le nombre d'ASVP est supérieur au nombre de fonctionnaires qui ont le grade de policiers municipaux. Je vous dis cela parce que les véhicules sérigraphiés, marqués police municipale, ne peuvent être conduits et occupés que par des personnels qui ont le grade de policier municipal. Il est interdit aux ASVP de les utiliser. Si l'on avait sérigraphié les voitures, aucun ASVP ne pourrait les utiliser alors que l'on a besoin d'eux les jours de marché, quand il y a des opérations importantes. Cela ne veut pas dire que nous ne souhaitons pas le faire, mais nous ne pourrions le faire que lorsque nous aurons un nombre de policiers municipaux supérieur au nombre d'ASVP puisqu'ils sont obligés d'être policiers municipaux pour monter dans ces véhicules marqués.

Nous l'avons bien en tête. Cela fait partie de notre réflexion. Nous sommes en procédure de recrutement d'un chef de la police municipale, une procédure non aboutie pour l'instant. Nous avons reçu des candidats mais ils ne nous conviennent pas. C'est un poste important. Il aura comme mission de réfléchir, dès son installation, à cet aspect. Cela signifie pour nous une montée en nombre de policiers municipaux et d'aller vers une réduction du nombre d'ASVP.

C'est l'élément que je voulais vous communiquer. Je comprends que vous puissiez être interrogatifs et vous demander pourquoi, à Bagneux, les véhicules de la police municipale ne sont pas sérigraphiés. Nous espérons aller vers des transformations.

M. ZANI. - Est-ce que je peux répondre ?

Mme le MAIRE. - Oui, bien sûr.

M. ZANI. - Vous semblez, Madame, très respectueusement, oublier quand même certains textes que je vais vous citer.

En effet, les dispositions du décret n° 2005-425 du 28 avril 2005 relatif à la signalisation des véhicules des agents des services de police municipale devenue obligatoire le 7 novembre 2006, prévoient : *"la sérigraphie des véhicules de police municipale quel qu'en soit le nombre de policiers. Bien naturellement, la dotation des services de police municipale en véhicule n'est pas obligatoire.*

Cependant, lorsque la police municipale est équipée de véhicules, celles-ci doivent être sérigraphiées". Je vous rappelle tout simplement la circulaire du ministère de l'intérieur du 11 juin 2007 référencée NOR : INT/D07/00067/C, ce sont les références de la circulaire afin de pouvoir la retrouver.

Elle rappelle en termes clairs, je cite : *"...mais que lorsqu'une commune ou un établissement public de coopération intercommunale décide de cette dotation, les véhicules doivent être équipés conformément au décret du 28 avril 2005."* fin de citation. Je vous demande pour finir d'être attentifs à ce qui suit : *"le Directeur des Libertés Publiques et des affaires juridiques auteur de la circulaire, conclut à l'attention des préfets : vous voudrez bien diffuser ces informations auprès des communes et des établissements publics de coopération intercommunale de votre département employant des agents de police municipale et leur délivrer toute instruction complémentaire utile à la bonne application de ces textes".* Il termine : *"dans le cas où vous observeriez qu'une commune ne respecte pas ses obligations en matière d'équipement de sa police municipale, vous mettrez en demeure celle-ci de s'y conformer et vous voudrez bien porter à ma connaissance le cas litigieux".*

Je peux vous dire au terme de ce qui vient d'être dit que la sérigraphie est obligatoire. J'ai même la lettre en réponse à un responsable syndical de la police municipale de Mme Jambu - qu'elle repose en paix - datée du 30 juin 1999 disant justement en parlant des textes qui étaient flous : *"dès lors, en attendant les textes réglementaires, à savoir les décrets d'application qui préciseront l'appellation exacte, la sérigraphie des véhicules, la description des uniformes et des éventuelles conventions à passer avec les autorités préfectorales, il n'y a aucune raison de changer l'appellation de la mission de nos services de gardes urbains qui se situent parfaitement dans l'esprit de la loi."* Même Mme Jambu, à son époque, attendait les décrets d'application pour sérigraphier les voitures.

J'estime qu'au vu de ce qui vient d'être dit, aucun texte ne prévoit la sérigraphie subordonnée à un nombre de policiers.

Les ASVP n'ont bien naturellement pas le statut de policier municipal. Ils n'ont pas le droit de conduire la voiture.

Je terminerai par ceci si vous le permettez : les véhicules actuellement mis à la disposition de la police municipale ne leur confèrent pas la qualité de véhicules d'intérêt général prioritaire. De ce fait, ces derniers ne peuvent être utilisés que dans le cadre de dépassements administratifs au détriment des missions de surveillance générale et d'assistance aux personnes.

Je pense qu'au vu de ce qui vient d'être dit, les textes que vous avez cités, je n'en ai pas connaissance, et je ne connais pas de texte qui subordonne la sérigraphie des véhicules au nombre de policiers. Il peut y avoir autant d'ASVP possible, il suffit que vous ayez un policier municipal. Il a une voiture, il peut la conduire.

On a quatre policiers municipaux. Je viens d'apprendre qu'il va y avoir le recrutement d'un cinquième. Que cinq policiers municipaux ne puissent conduire une seule voiture sérigraphiée au logo police municipale me paraît un peu gros.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. HADDAD. - Il n'y a pas vraiment de polémique, peut-être une incompréhension que l'on va essayer d'éclaircir. Les circulaires ministérielles de 2007 que vous avez citées, on les connaît et on les applique.

En fait, elles ne prévoient, premièrement, aucune obligation pour la police municipale d'avoir de véhicule. Deuxièmement, les véhicules dont nous disposons au service de la police municipale ne sont pas des véhicules de police municipale stricto sensu puisque ce sont des véhicules pour se déplacer dans la ville. Pourquoi ? Un peu d'histoire. À l'origine du service de la police municipale, en 1992, ont été créées des gardes urbaines qui ont été transformées en polices municipales dès 1994. Un peu par tradition à Bagneux, le nombre d'ASVP a toujours été supérieur jusqu'à ces derniers mois au nombre de policiers municipaux.

On avait jusqu'à très récemment deux policiers municipaux. Vous voyez bien qu'en termes d'organisation, floquer ou sérigraphier des véhicules comme véhicules de police municipale était compliqué puisqu'il suffit de quelqu'un d'absent pour se retrouver avec des véhicules inutilisables.

Avec les recrutements qui ont eu lieu tout récemment et ceux en cours en ce moment, le nombre de policiers municipaux va dépasser largement le nombre d'ASVP. La question de la sérigraphie de nos deux véhicules qui ne sont pas, stricto sensu, des voitures de police municipale est à l'ordre du jour. Il n'y a aucun obstacle à ce que ce se soit fait pour au moins un des deux.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Je propose que l'on arrête là notre séance, il est 23 h 55. Nous avons essayé de répondre. Vous pourrez discuter en aparté.

M. ZANI. - Des choses fausses ont été dites : il y a quatre policiers municipaux pour trois ASVP.

Mme le MAIRE. - Mes chers collègues, ne partez pas. Je vous donne quelques informations.

Le jeudi 27 novembre se tiendra à la salle des fêtes à 19 heures la réunion sur le lancement de la révision du PLU. C'est une réunion importante, vous y êtes conviés. Nous aurons le Conseil municipal le mardi 16 décembre. Il portera sur le débat d'orientation budgétaire.

Les prochains Conseils municipaux se tiendront, sur le premier semestre 2015, les mardis 27 janvier, lundi 13 avril. Il y aura une interruption en février/mars en raison des élections départementales. En avril, c'est un lundi et non un mardi car il y a l'obligation légale de voter les taux avant le 15 avril, je crois. Les conseils municipaux se tiendront ensuite les mardis 26 mai et 23 juin.

(La séance est levée à minuit.)